



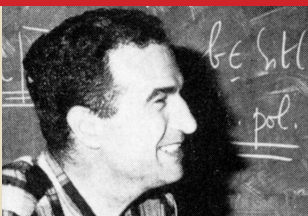
THIERRY GUITTARD

Artiste de sa vie P4

ÉDUCATION

André Culioli,
éternel amoureux
des langues

P7



FESTIVAL

Les droits humains
SUR
grand écran

P20



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P8 • SETTIMANA CORSA P18 • AGENDA P22

S E M P R ' A F I A N C ' À V O

**AGIR
PLUS**

**CHAUFFAGE BOIS
ISOLATION DES COMBLES
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

Le président qui dérange

Deux photos pour comprendre. La première montre le président du Conseil l'Exécutif de Corse souriant voire amusé par la scène surréaliste qu'il vit : la fouille imposée avec détecteur de métaux, avant de pouvoir assister au discours du Président de la République française. Une image abondamment commentée pour exprimer perplexité, stupeur, raisons d'une colère légitime, et devenue le symbole d'un mépris au mieux, d'une humiliation au pire. Gilles Simeoni, hôte d'un déplacement élyséen est cantonné à n'être qu'un convive parmi les autres, chez lui, sur l'île qu'il représente en tant qu' élu de la République ! L'histoire pourrait s'arrêter là : une venue jupitérienne qui n'a servi à rien, sinon à exprimer la défiance de cet insupportable État jacobin.

Mais non, car une autre photo, si elle fait sourire, peut reconforter une Corse mise à mal.

Elle a été prise lors de la 26^e édition des Prix du Trombinoscope récompensant l'action et l'engagement de personnalités politiques. Elle fait sourire parce qu'elle montre Gilles Simeoni au côté du président du jury des journalistes politiques, Christophe Barbier, auteur de *la Corse, un confetti encombré de chèvres et de châtaigniers*.

Mais, elle accompagne surtout les mots prononcés par Emmanuel Kessler chargé de remettre le prix de l' élu local de l'année à ce même président de l'Exécutif offensé quelques jours plus tôt : «[...] À coup sûr Simeoni fait partie de ces hommes politiques qui ont une vision. Il incarne avec brio le renouvellement de la vie politique insulaire ».

Une reconnaissance journalistique à l'opposé du déni politique exprimé par Emmanuel Macron durant deux jours. De quoi peut-être faire réfléchir l'Olympe qui ne veut pas encore croire en la capacité et la volonté d'un homme à conduire une île vers un espoir de mieux vivre que personne n'a réussi à lui faire entrevoir jusqu'à maintenant. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Belle è battente!

Belle andature ci sò in Corsica. Sti pochi tempi, s'hè possuutu scopre di manera più larga quella purtata da l'associu Belle è Battente ; «Belles et Battantes» in francese. Tocca u scopu à prupone, di modu benevulente, curamenti è consigliu per permette à e donne culpite da u cancheru di gestisce megliu l'effetti di i trattamenti nant'à a so apparenza. Diventa st'accumpagnamentu impurtante assai per u risanamentu. Simone Rinieri-Grimaldi, cumerciante curtinese è dermo-estetista, hè à l'iniziu di u prugettu è u mette in ballu cù altri professionali cum'è ella chì si danu di rimenu à prò di quelle chì ne anu bisognu. Sta rispunsive vule associativa, cusì dinamica è generosa, hè stata eletta d'altronde «Donna strasordinaria di l'annu 2014» da u magazinu *Femme Actuelle* è u canale di televisiò naziunale France 2, à l'occasione di a ghjurnata internaziunale di i diritti di e donne. Hè statu inghjennatu l'associu Belle è Battente, ind'u 2012, dopu à unepochi di scontri carichi à emuzione è u custatu ch'ellu ci era un veru viotu infrastrutturale per aiutà e persone malate in quantu à ste duie primure : a bellezza è u benesse. «S'ellu cambia u cancheru parechje cose in elle, ùn cambia ciò ch'elle sò... donne, donne chì sò più chè curagiose è luminose !» dice Simone Rinieri-Grimaldi. «À principiu di u diannosticu, devenu quasi sbruggiassi sole, ùn sanu micca cum'elle anu da pudè gestisce l'effetti secundarii di i trattamenti. Ci hè pocu infurmazione è sustegnu in giru à què. Simu à fiancu à elle per aiutà le à ùn disuciabilizassi, chì, à u filu di e scimioterapie è radioterapie, ghjè sempre difficiule di supportà u sguardu di l'astri nant'à sè. Ci sò conseguenze nant'à a pelle, e mani è i pedi, u corpu, l'ugne, e mucose, u craniu...». Tandù, in risposta à sta mancanza, prupone l'associu Belle è Battente un accumpagnamentu à e donne culpite da u cancheru, mentre è dopu a malatia, nant'à i lati estetichi, fisichi, psiscichi è finanziari. Per Simone Rinieri-Grimaldi, a presidente di a struttura, «si dice chì 60 percentu di u risanamentu si face in capu. Per mezu di a so azzione, vole u nostru associu permette li d'ùn perde confidenza, di stà ind'a vita è di cuntinuà d'avanzà». Cumplimenti è felicitazioni tanti per st'impegnu esemplariu... ■

ÀMODUNOSTRU
ÀMODUNOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Tété Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 03191 88777 • N° N 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous :
journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



THIERRY GUITTARD

Artiste de sa vie

Monsieur Guittard pour l'état-civil, Thierry l'artiste pour les copains, 62 ans, a fait le tour du monde avec pour principal bagage une guitare et de quoi dessiner et écrire. Sa vie aurait fort bien pu n'être que le triste itinéraire d'un enfant pas gâté. Il a su y faire vibrer la couleur et la lumière.

« La vie est une garce » lâche Thierry Guittard au détour d'une phrase. Le propos semblerait amer ou même vindicatif, n'était le grand sourire qui l'accompagne et cette intonation amusée, teintée de tendresse et d'une pointe d'admiration devant tant de talent pour les coups de théâtre, les ironies du sort. Au reste, dit-il encore « elle m'a montré qu'elle pouvait être belle, alors que je lui avais tant craché dessus ». Il est vrai qu'entre ces deux-là, les choses s'étaient bien mal engagées.

Dix ans après la fin d'une guerre qui a vu son grand-père tzigane « prendre le train » pour un aller simple, destination nuit et brouillard, Thierry vient au monde en Île-de-France où ses grands-parents maternels s'étaient établis en 1933 après avoir tout laissé derrière eux à Dubrovnik. Y compris, croyaient-ils, l'arbitraire et le danger. Il découvre très vite, trop vite, que lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille n'applaudit pas forcément, même s'il salue l'événement à grands cris. Oublié tel un colis en souffrance, il sera ballotté de foyers en maisons de redressement. Le premier art auquel il s'initiera sera donc celui de la fugue, auquel il va s'adonner régulièrement. « On m'a volé mon enfance et j'ai hâï ce monde d'une haine sans nom. Dans ma jeunesse, j'ai eu beaucoup de difficulté à croire au bien, à gérer ma violence. » Ses escapades, bien qu'elles se soldent invariablement par un retour à la case départ, dûment encadré par deux représentants de l'ordre, vont cela dit lui ouvrir des horizons, l'amenant à prendre ses marques dans le Quartier latin, dans le Paris de Juliette Greco, Léo Ferré, Jacques Higelin, Catherine Sauvage. Au gré de ses rencontres avec des figures connues ou des personnes dont les gazettes n'ont peut-être pas retenu le nom mais dont lui se souvient encore, ce fils, petit-fils et arrière-petit-fils de violonistes prend peu à peu conscience de sa fibre artistique. Il découvre également le bouddhisme qui l'amènera à modifier sa perception du monde, à troquer la rage contre une forme d'indulgence. Peu avant ses 18 ans, alors que l'âge légal de la majorité est encore fixé à 21 ans, une assistante sociale lui suggère d'entreprendre des démarches pour obtenir son émancipation. Le voilà devant un juge pour exposer son cas, se raconter. « Je me rappelle que la greffière pleurait lorsque j'ai fini de parler. »

Une fois émancipé, il ne met guère de temps à troquer sa carte d'identité contre un passeport. La Suisse, la Belgique, les pays de l'Est, l'Asie, l'Afrique, l'Inde... Il est curieux de tout, non pas seulement des paysages mais des hommes, de leurs cultures, leurs modes de vie. « J'ai fait le tour du monde avec une guitare et un carton à dessins. » Et partout, en France comme à l'étranger, il apprend, se forme, accumule les expériences et les savoir-faire. « Il ne faut jamais oublier qu'on a des mains et un cerveau. » Au gré des voyages et des rencontres, il est tour à tour photographe, illustrateur, musicien, chanteur, colporteur. La fin des années 1970 le trouve à Bruxelles où il se produit dans des cabarets, fait la connaissance de Dali et réalise sa première exposition. Il approfondit sa technique du dessin et de la peinture, développant notamment une méthode « pour travailler au doigt, en le sculptant, le pastel à l'huile. »

Le début de la décennie 1980 le voit découvrir la Corse où il n'avait encore jamais mis les pieds, bien qu'il y ait une partie de ses racines. « Mon arrière-grand-oncle était photographe à Ajaccio ». Il s'y installe en 1985, partageant son temps entre la peinture et l'enseignement du dessin le jour – il fondera d'ailleurs l'EDA, école d'art ajac-

cienne – et la musique la nuit. « Je peignais en public. Bien sûr, on me demandait tout le temps la classique vue des Sanguinaires, mais je ne les ai peints qu'une fois. Je n'aime pas refaire la même chose. » Puis en 1992, il met le cap sur les Antilles. Quelque chose, ou plutôt quelqu'un, l'attend en Martinique, il le sait. Mais il ignore encore qu'elle s'appelle Isabelle. « J'avais écrit, lorsque j'étais encore en Corse, un texte dans lequel j'imaginai ma rencontre avec la personne que je cherchais. Et c'est exactement ce qui s'est passé. Je lui ai fait lire ce texte, puis je l'ai jeté. Je n'en avais plus besoin. » Ils se marieront peu après. Les années passent, heureuses, dans la vieille « maison de béké » que le couple a joliment réhabilitée et redécorée. Jusqu'à ce que la maladie s'invite dans le tableau. « Lorsqu'on m'a annoncé que je ne marcherais plus, oui, j'ai pleuré. Mais s'il suffisait de se plaindre pour guérir, ça se saurait. » Alors, Thierry fait front. « Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui je suis malade que la vie a cessé d'être belle. Je n'ai plus de jambes ? Je m'en fous ! J'ai des roues ! Et je n'avais pas attendu d'être moi-même concerné pour m'intéresser au handicap. » Déjà partie prenante du « réseau citoyen Handicap sans frontière » Thierry, aidé d'Isabelle, crée en Martinique, à Case Pilote, l'association Entraide pour le handicap. Tout en continuant à peindre, dessiner, sculpter et jouer de la guitare, il se replonge également dans les carnets qu'il a pu tenir tout au long de sa vie, ses réflexions, ses souvenirs, et entreprend d'en faire la matière d'une série de livres. Il règle ses comptes avec son enfance, tient la promesse faite à ses copains colporteurs de témoigner de ce que fut leur vie et cette « corporation disparue », narre ses rencontres, projette une série de nouvelles extraordinaires – mais vraies, qui sait ? – qui devrait paraître sous le titre de *L'Haïtien et le 18^e fou...*

En 2014, les Guittard changent d'île et Thierry fait découvrir à Isabelle cette Corse où il n'est pas né mais à laquelle il se sent appartenir. Il y trouve quelques changements et ne peut que constater qu'en matière d'accessibilité, il reste encore bien du travail à accomplir. C'est du reste un des rares sujets qui parviennent à altérer quelque peu la belle humeur de celui qui s'est fixé pour principe de « se lever avec le sourire et de s'endormir en riant ». À Pernicaggio, dans le Grand Ajaccio, les murs de son appartement, dont il a fait sa galerie d'exposition permanente, parlent de voyages, de musique, de spiritualité et, sinon d'optimisme à tout crin, du moins d'une philosophie où acceptation ne signifie pas résignation. « Je suis très zen. Pourtant, certaines choses me torturent. Par exemple, le fait de voir que ce monde, non seulement n'a pas de mémoire, mais n'a aucune compassion. Pourtant, la compassion, la tendresse, c'est tout ce qui fait de nous des humains... Sinon, on n'est que de la flotte ! » ■

Elisabeth MILLELIRI

REPÈRES

1955, naissance à La Châtaigneraie

« une petite clairière dans le bois de Chaville où ma grand-mère avait sa maison. Elle fumait la pipe, ne parlait que le tzigane et vivait un peu hors du temps ».

1978, mort de Jacques Brel.

« J'étais sur scène à Bruxelles lorsqu'on nous a appris la nouvelle. Des trois « grands Jacques » (Brel, Dutronc, Higelin) que j'admirais, il est le seul que je n'ai jamais pu rencontrer. C'est un de mes grands regrets ».

1992, rencontre avec Isabelle :

« j'avais 37 ans et c'était le jour de la St Amour... »



CHRISTOPHE SANTINI DÉFIT LES DÉSERTS AUX QUATRE COINS DU MONDE

Christophe Santini : son nom à lui seul évoque la passion du sport dans ce qu'il a de plus noble. A ce nom va être assimilé dans les prochains mois, le défi de la traversée de cinq déserts.

Le désert de Gobi en Chine, l'Atacama au Chili, l'Antarctique la Nouvelle Zélande, et le Sahara en Namibie. Telles sont les cinq destinations du prochain défi de Christophe Santini. Le sportif aguerri, toujours en quête d'aventures humaines hors du commun, aptes à le faire sortir de sa zone de confort, va se confronter à des parcours inconnus, à partir du 29 juillet prochain, pour un périple qui débutera dans le désert de Gobi qui a la réputation d'être le plus froid au monde et détient aussi le record de l'amplitude thermique avec des écarts de température entre l'hiver et l'été : de - 40° à 90°. Voilà qui plantera le décor de ce défi qui le conduira ensuite au nord du Chili dans le désert de l'Atacama, là où il ne pleut jamais, pour un départ fixé le 30 septembre 2018. Le 23 novembre, c'est au continent blanc de l'Antarctique que Christophe Santini va se confronter, puis en 2019 le 3 mars en Nouvelle Zélande, pour terminer son exceptionnel défi en Namibie, dans le désert du Sahara et ses immenses dunes, à partir du 29 avril 2019. Cinq destinations. Cinq dates. Cinq défis sous la bannière d'une bonne cause, se faisant l'ambassadeur d'une association caritative. Dans chaque désert, cette course comptera 250 km à parcourir en 6 étapes dont 4 de 40km, une étape de 80km et une dernière de 10km dans des conditions extrêmes et en auto suffisance. Cela fait des mois que le sportif s'intéresse à ce grand chelem inédit, avec la frénésie du surpassement de lui même devenue au fil des ans, son moteur existentiel. Une nouvelle aventure grisante. Et l'objectif presque impensable à atteindre que Christophe Santini s'est fixé. Avec ce petit brin de folie qu'il faut pour signer des records. On a encore en mémoire sa traversée des Etats Unis à vélo, et sa récente épopée au «Grand to Grand», ses innombrables titres de finisher sur Ironman, dont le plus beau restera celui de Nice, réalisé en tractant Kevin, jeune ajaccien paraplégique avec l'association «Un sourire un espoir pour la vie» de Pascal Olmelta au mois de juin 2016. Une première européenne qui a marqué les esprits et ouvert la voie des défis hors normes au boulimique de l'effort dans la recherche

d'une difficulté croissante et du caractère unique. Défis et records sont devenus l'essence de l'ancien champion de France de boxe française, qui s'est découvert à 33 ans une vraie aptitude pour les sports d'endurance. Pour nous régaler de ses exploits, sportifs et humains, de son abnégation... de ses rêves devenus réalité, qu'il nous offre de partager avec lui. ■ Jacques PAOLI

CARTE D'IDENTITÉ

Né le 29 novembre 1970 à Marseille

A grandi à Santa Maria Poghju

Marié à Cathy et papa de Joanna (19 ans) et Olivia (18 ans)

Vit à Prunelli di Fium'Orbu

Profession: agent technique Office hydraulique

Boxe Française - champion de France en 1989

Taekwondo podium coupe de France 1998 (3e)

Premier triathlon à Calacuccia en 2003 (trois participations successives et une 2e place en 2005)

Première participation au Triathlon de Nice en 2003

Ironman de Monaco

Deux qualifications au championnat du monde Ironman 70.3 à Clearwater en Floride

Vainqueur de la Via Romana (23 kms) en 2008

Records et défis

Recordman du tour de Corse cycliste depuis 2012

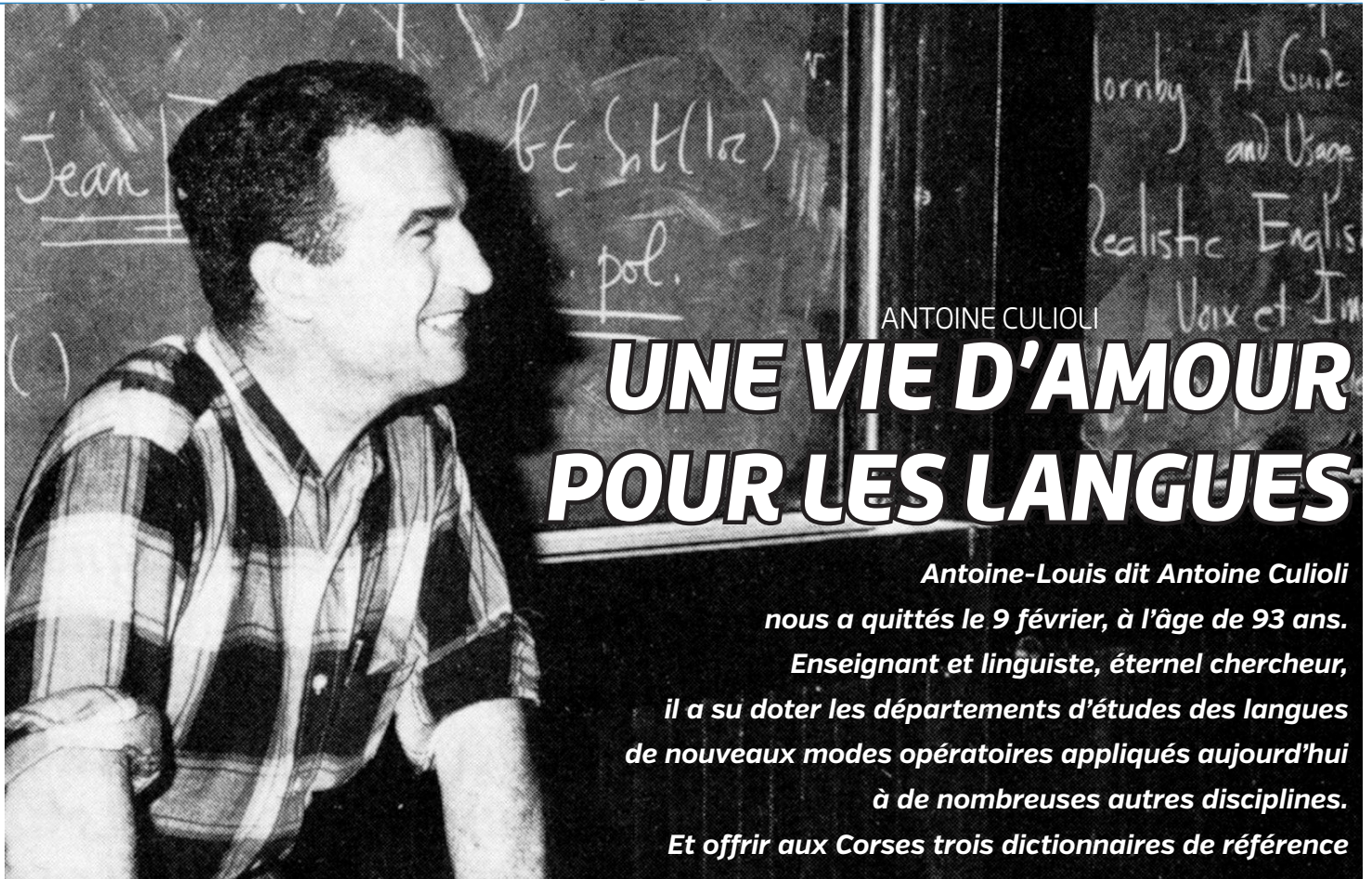
Deux records du monde vélo indoor (24h et 36h)

Enchaîne trois «Ironman» en Corse pour la Marie-Do

Juillet 2015 il réalise la traversée des USA à vélo, d'ouest en est, en 13 jours, parcourant 5243 kilomètres

Juin 2016: finischer Ironman de Nice en tractant Kevin, jeune ajaccien paraplégique -

Septembre 2017: 5e sur 170 participants à la fameuse course «Grand to Grand» au départ de Kanab (ville proche du grand canyon), 7 étapes en 7 jours en autosuffisance.



ANTOINE CULIOLI

UNE VIE D'AMOUR POUR LES LANGUES

Antoine-Louis dit Antoine Culioli

nous a quittés le 9 février, à l'âge de 93 ans.

**Enseignant et linguiste, éternel chercheur,
il a su doter les départements d'études des langues
de nouveaux modes opératoires appliqués aujourd'hui
à de nombreuses autres disciplines.
Et offrir aux Corses trois dictionnaires de référence**

Photo DR

Originaire du hameau de Chera, à Sotta, près de Porto-Vecchio, arrière-petit-fils de berger, Antoine Culioli n'a cessé de s'engager dans des démarches d'homme curieux, en quête de compréhension et de connaissance. Né en 1924 à Marseille, il y a grandi, entre des parents enseignants qui avaient, comme de nombreux Corses de l'époque, quitté leur île pour étudier et s'élever socialement. Si, depuis ses 20 ans, il vivait à Paris, l'exil n'a pas empêché la pratique de la langue corse qu'il a toujours entendue chez lui. Le français et le corse – et plus tard le grec et le latin – le goût des sonorités, des mots, les liens entre les langues romanes, voilà ce qui a rapidement intéressé celui qui, à l'âge de 14 ans avait inventé une nouvelle langue.

À son entrée à l'École normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm à Paris, il s'inscrit en cursus d'anglais. Il voyage un peu, séjourne à Londres et à Dublin, puis obtient son agrégation en 1948, à l'âge de 24 ans. Il se voit vite proposer un poste d'assistant à la Sorbonne, qu'il accepte, puis devient attaché au CNRS où il passera quelques années. Il présente en 1960 sa thèse de doctorat et s'investit dès lors dans sa vie d'universitaire, créant en 1963 le Séminaire de linguistique formelle à l'ENS, tout en enseignant à la Sorbonne de 1960 à 1970. Cofondateur de l'Université Denis-Diderot (Paris VII), il a été directeur de l'institut d'anglais et a également créé le département de recherches linguistiques. Il a également travaillé sur la traduction automatique et été chargé de nombreuses missions de par le monde, du fait de son expertise en la matière.

Le professeur Culioli ne s'est jamais enfermé dans sa tour d'ivoire : loin de privilégier, à l'instar de tant d'autres, un monde de spéculations abstraites, il a au contraire, toujours su y joindre l'action et lorsque les décisions des instances dirigeantes ne lui plaisaient pas, il appelait à y résister, jouant les frondeurs.

Certains ont cru trouver dans sa *Théorie des opérations énonciatives* une continuité de la réflexion d'Emile Benveniste sur le langage. Sans doute l'a-t-il lu, et tous deux se sont penchés sur les

langues indo-européennes ; mais pour autant, la pensée d'Antoine Culioli se détache, originale. Il a choisi d'appréhender le langage « à travers la diversité des langues, des textes et des gestes » et s'est intéressé à des parlers divers, à leurs différences et similitudes, aux mécanismes mis en œuvre par les locuteurs.

En Corse, son nom est plus généralement associé à un triptyque de dictionnaires corse-français et français-corse, désignés sous le terme générique de I Culioli, ouvrages de référence qu'il a voulu pour doter les Corses d'outils pratiques. Le tout premier, un dictionnaire français-corse de plus de 800 pages, qu'il élabore avec le concours de son fils Gabriel, mais aussi de Ghjuvan Micheli Weber et Ghjuvan-Battista Paoli paraît en 1998 chez DCL, il est connu sous le nom d'*U Maiò*. À cette première somme indispensable s'ajoutera par la suite *U Minò* dictionnaire de poche français-corse qui lie les travaux de quatre générations : de Jean-Dominique Culioli, père d'Antoine, à Vannina Sandra, sa petite-fille. Puis viendra, en 2012, *U Maiori*, un dictionnaire corse-français de 1100 pages proposant quelque 40 000 entrées, assorties de 100 000 exemples et locutions. Entre-temps, à l'initiative de Gabriel Culioli, *U Maiò* a été revu et enrichi de juin 2008 à sa parution en 2009, pour corriger quelques coquilles restantes, mais plus encore pour intégrer différentes variantes ainsi que des néologismes.

À l'heure où se pose à nouveau la question du devenir de la langue corse, où d'aucuns ne voient en elle qu'un instrument de repli identitaire, mais où il est aussi question de simplifier l'usage du français, le propos d'Antoine Culioli, en préambule d'*U Minò*, mérite d'être relu. Il y évoquait ce « défi de toujours : s'ouvrir sur l'échange et rester soi-même, rester soi-même et accepter de se transformer chaque fois que cela est nécessaire, lutter contre le rabougrissement linguistique, d'autant plus triste qu'il est indolore, surtout lorsqu'il est entouré de toutes les attentions respectueuses que l'on accorde aux espèces en danger ». ■

Marie-France BERENI-CANAZZI & Eliabth MILLELIRI

*Pour en savoir plus, lire ses diverses publications, qu'il s'agisse de l'essentiel de ses articles, publiés en 3 tomes aux éditions Ophrys, de l'édition de son séminaire de DEA ou les publications de ses thèses

43

Les chiffres de la semaine
des agriculteurs sont optimistes pour l'avenir contre 47% en 2017 selon un sondage effectué en janvier par l'institut ADquation pour Agrodistribution. Dans le Centre et le Sud, la proportion des optimistes est de 39% seulement.

66

Les chiffres de la semaine
% de collecte séparée des déchets en 2017 pour le village d'Algaghjola, choisi par la communauté de communes de Calvi-Balagne pour initier un nouveau mode de collecte et évaluer l'intérêt d'une redévance incitative.

63,90

Les chiffres de la semaine
c'est la dépense moyenne des Français pour un premier rendez-vous amoureux, selon une étude OnePoll. Mais 44% avouent avoir regretté la dépense et 54.6% divisent l'addition si le rendez-vous n'est pas concluant.

HAUT

Renouvellement de parcours pour l'édition 2018 du Tour de Corse qui portera, et ce pour deux ans, le nom de Corsica linea-Tour de Corse, suite au partenariat officiellement scellé début février par la Fédération française du sport automobile et la compagnie maritime régionale. Pour sa 61^e année, le rallye qui se disputera du 5 au 8 avril prochains renoue avec des tronçons qui ont marqué son histoire, dont une épreuve spéciale dans le Cap Corse et, pour la première fois depuis 1978, un départ depuis Bastia. L'accent sera mis sur l'endurance, avec 12 épreuves spéciales - dont deux flirtent avec les 50 kilomètres et une dépassera les 55 kilomètres - pour un total de 333,48 kilomètres.

BAS

En décembre 2017, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat lançait une enquête auprès des élus locaux à propos de leur statut. Ils ont été 17 500 à y contribuer, dont 60% d'élus communaux, et 30% d'élus intercommunaux. Motivés, donc ? Oui et non. Il apparaît en effet que 45% des répondants envisagent d'arrêter la politique à la fin de leur mandat, invoquant une activité trop prenante qui empiète trop sur la vie de famille et la vie professionnelle (27%); l'âge à l'issue du mandat (22%) le sentiment du devoir civique accompli (22%) mais aussi de la déception (14%). Il y a donc comme une crise des vocations. Autre enseignement, 86% des élus locaux estiment être mal informés quant à la responsabilité pénale qu'ils endossent avec la fonction, 75% disent qu'ils souhaiteraient voir le cadre juridique évoluer dans ce domaine, tout particulièrement en ce qui concerne la responsabilité des délits non intentionnels. Enfin, si 57% des élus répondants estiment que leur régime indemnitaire et social est « insuffisant » à l'heure actuelle, il apparaît qu'ils sont 70% à ignorer leurs droits à la retraite.

FRAGILE

On dénombre actuellement en France 900 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Dont 4 700 en Corse où, selon les projections, on devrait atteindre voire dépasser les 8 000 malades en 2040. Pour l'heure, seulement 50% des personnes malades d'Alzheimer ou atteintes par une pathologie apparentée seraient diagnostiquées en France. Et parmi celles-ci, la majorité serait malheureusement à un stade déjà avancé de la maladie, lorsque la prise en soin est moins efficace. Pour tenter de répondre à cette problématique, l'association France Alzheimer et maladies apparentées mènera toute l'année plusieurs actions de sensibilisation, qui seront relayées en Corse-du-Sud par son antenne départementale, U Vaghjimu. Savoir + : www.francealzheimer.org

ISULA SURELLA Victime de son succès...

Considérée comme un des bijoux touristiques de l'Italie, la plage de sable blanc de la Pelosa, à Stintino, est au bord du désastre écologique. En cause, la surfréquentation que lui a valu cette belle réputation, pour l'heure encore méritée. Il en résulte un bouleversement de son système dunaire, et une érosion aggravée par le fait que, malgré les interdictions, nombre d'estivants y prélèvent du sable en guise de souvenir de vacances : un petit flacon par-ci, un sachet par là... et à la fin de chaque été, ce sont des quintaux de sable qui manquent à l'appel. Les limites du supportable ont été largement franchies l'an passé : alors qu'une étude produite en 2010 par l'Ispra (Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementales) évaluait le seuil de fréquentation supportable à 1300 personnes par jour, la plage a accueilli lors de la saison estivale une moyenne de 5000 estivants par jour, et jusqu'à 7000 lors des week-ends d'août. À compter d'octobre 2019, la plage et ses abords doivent faire l'objet d'un grand plan de sauvegarde-réhabilitation, pour un montant total de 18 M€. Il prévoit, entre autres, outre la restauration et la protection de son système dunaire, une modification des voies et modalités d'accès. Reste que d'ici-là, le joyau en péril doit encore survivre à deux étés. Pour limiter les dégâts, la municipalité de Stintino, si elle n'envisage pas - en tout cas dans l'immédiat - d'imposer un numerus clausus pour les baigneurs, a annoncé une surveillance renforcée du site ainsi que des mesures assez drastiques voire dissuasives : cet été les estivants désireux d'accéder à la Pelosa devront renoncer à y apporter glacières et sacs autres que des sacs transparents dont on ne peut ignorer le contenu, mais aussi leurs serviettes de plages au motif, une fois mouillées, piègent des « quantités non négligeables de sable » selon une étude produite par les élus de la commune et qu'ils devront troquer contre des transats mis à leur disposition à l'entrée de la plage. Ils seront par ailleurs tenus de se rincer les pieds avant de partir. Un règlement qui laisse déjà certains habitants sceptiques. ■

Sources : Ansa, La Nuova Sardegna



N° 01

MERCURE & BACCUS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : 55, rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio-RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio du 13 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : **MERCURE & BACCUS**

Siège : 55, rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20.000 €

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce d'Alimentation Générale, vente de fruits et légumes, articles de toilettes, papèterie, journaux ; L'exploitation de toutes activités commerciales spécialisées dans l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, en gros, demi gros et détails de toutes marchandises et tous produits alimentaires, et l'exercice d'activités d'épicerie fine, et restauration.

- L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile ou commerciale.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Antoine DETTORI**, demeurant 55 rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/02/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI A CASETTA

Siège social : 50 cours napoléon, 20000 Ajaccio

Capital : 200 €

Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers qui lui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis ou édifiés par elle.

Gérant : Mme **JOUFFRET-ZANNIER** Catherine 50 cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 13 février 2018, il a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MATARI'I I N'IA**

Siège social : SAN-NICOLAO [20230], 785 route de Timone

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question...

Capital social : 2000,00 Euros par apports en numéraire

Gérant : Mr **Jean-Luc TRISTANI** demeurant à SAN-NICOLAO [20230], 785 route de Timone

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément

Pour avis et mention,
Maître Sophie MAMELLI,
Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAS KLS**

Forme : SAS

Capital : 10.000,00 Euros

Siège social : Lieu-dit Lozzi, 20130 Cargèse

Objet : La gestion du portefeuille de valeurs mobilières et de participations ainsi que la trésorerie qu'elle détient.

La direction, la définition de la stratégie et/ou le développement de synergies entre les sociétés ou groupes de sociétés dont la société détient le contrôle, directe ou indirect ou apparentées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. **SERRERI Léo**, demeurant Lieu-dit Lozzi, 20130 Cargèse La société sera immatriculée au R.C.S d'AJACCIO.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Appietto en date du 12/02/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GC RESTAURATION**

Siège social : route d'AFA, Lieu-dit U Vangonu, Appietto [Corse]

Objet : Restaurant, sandwicherie, saladerie, glacier, ventes à emporter.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 8000 euros

Gérance : Monsieur **Hector CABELLA**, demeurant Lieu-dit U Vangone, Route d'AFA, Appietto [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

N° 06



Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial

Maîtres Alain SPADONI

Olivier LE HAY

et Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud], "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le PREMIER FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT, enregistré à AJACCIO, le 13/02/2018, Dossier 2018 05195 référence 2018N 00050 a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **SCI CARLU-GHJISEPPU**.

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège Social : Chez Monsieur Stéphane SIMONETTI, Résidence Perru, Bâtiment H, Carrefour Jacques NICOLI, 20250 CORTE (Haute-Corse).

Objet Social : L'acquisition, la gestion et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et plus spécifiquement l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à CORTE (Haute-Corse) lieudit Purette, constituant le lot numéro 31 du lotissement dénommé « LOTISSEMENT ARTISANAL DE PORETTE ».

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur **Stéphane SIMONETTI**, demeurant à CORTE (Haute-Corse), Résidence Perru, Bâtiment H, Carrefour Jean Nicoli.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI,
Notaire associé.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/02/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **MA DO**
Siège social : Accendi Pipa, RT 20, 20252 CAMPITELLO
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.
Gérant : Madame **Vanina CAMPOCASSO**, Accendi Pipa, RT 20, 20252 CAMPITELLO. Libres entre associés, conjoints d'associés, ascendant ou descendant et agrément pour tout autre cession
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/01/18, il a été constituée une SAS dénommée **OWN'IMMO**.
Siège social : villa "orphée" chemin d'acqualonga 20167 Mezzavia. **Capital** : 1000 euros. **Objet** : l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers, de location saisonnière, de location de meublés de tourisme, les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers pour le compte de tiers, la vente et la location de locaux professionnels, l'intermédiation en assurance, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en home staging, l'intermédiation en solutions de financement, et les activités des agents fiduciaires en immobilier. **Président** : Mme **Réjane Fieschi**, villa "orphée" chemin d'acqualonga, 20167 Mezzavia. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/01/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **TOQUES DE CHEF**
Siège social : Lieu dit Purgu, 20146 SOTTA
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Objet social : Conseil pour la gestion, la création, la restructuration, la formation, pour toute structure dans le secteur de l'hôtellerie - restauration-café bar, et toute entreprise nécessitant des besoins en conseil. **Président** : Madame **Sandrina PAUTOT** demeurant : Lieu-dit Purgu, 20146 SOTTA élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/02/2018, il a été constitué une SASU dénommée :

EPURE

Siège social : 9 avenue napoleon III, 20110 Propriano

Capital : 1.000 €

Objet : Vente d'objets de décoration, meubles, habillement, épicerie fine, bijoux, articles de plages et conseil en décoration

Président : M. **VANPEENE Pierre** 9 avenue napoleon III, 20110 Propriano

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/01/2018, il a été créé une SASU dénommée **CARTE GRISE MINUTA**.
Capital 1 €. **Siège** Route du vazzio le belvedere 2 bat c apt 16 20090 Ajaccio. **Objet** - L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions. **Président** M. **TASTEVIN Jonathan** demeurant Route du vazzio le belvedere 2 bat c apt 16 20090 Ajaccio. **Durée** 99 ans, **immatriculation** RCS AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : JMF CONSEIL** **Siège social :** 11 RUE DE LA BCR VOIE ROMAINE, VILLA CHANTEVENT, CHEZ MONSIEUR JEAN MICHEL RAHIMZADEH MOSCONI, 20137 PORTO VECCHIO **Forme :** SAS **Sigle :** jmf conseil **Nom commercial :** sas jmf conseil **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** SYNDIC DE COPROPRIETE, GESTION LOCATIVE, TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS **Président :** Monsieur **FRANCOIS CUCCHI** demeurant : route de pruno, tarabucetta, 20114 Figari élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Monsieur **JEAN MICHEL OLIVIER RAHIMZADEH MOSCONI** demeurant : 11 RUE DE LA BCR, VOIE ROMAINE, VILLA CHANTEVENT, 20137 PORTO VECCHIO **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 13/12/2017, a été constituée la Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : ASSISTANCE HABITAT** **Siège social :** Cartarana - route de Sant'Amanza - 20169 BONIFACIO **Objet social :** L'assistance, le conseil dans le domaine de l'économie de la construction, auprès d'un maître d'œuvre, d'un architecte ou d'un client ; la location et ou la prise à bail d'immeubles ou de logements meublés ou non. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO **Capital social :** 1.000 € **Agrément :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé. **Président :** **LE FICHER Daniel**, demeurant Cartarana - route de Sant'Amanza - 20169 BONIFACIO.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/12/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : LE BON GOUT** **Siège social :** 22 RUE CESAR CAMPINCHI, 20200 BASTIA **Forme :** SAS **Capital :** 500 Euros **Objet social :** La Société a pour objet en France et à l'étranger : - La prise en location gérance d'un fonds de commerce de débit de boissons, restauration rapide, organisation de banquets et de réception. - La participation directe ou indirecte, de la Société, dans toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Président :** Monsieur **Jean-Paul Eric MAZERES** demeurant : port en Ghgo, 20217 SAINT-FLORENT élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date de PORTO-VECCHIO du 16/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale :** **EXTREME SUD TRAVAUX** **Siège social :** IMMEUBLE MOSCONI, RUE PIERRE ANDREANI, 20137 PORTO-VECCHIO **Objet social :** Electricité, maçonnerie, plâtrier plaquiste, plomberie, climatisation, chauffagiste, peinture carrelage, technicien du froid, élagage, terrassement, paysagiste, menuiserie **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social :** 1000 euros **Gérance :** Monsieur **Boris, Bruno HUGUES**, demeurant MORMONTAGGIA, 20135 CONCA **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis,
La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VICO en date du 12 février 2018, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION : Brico2A,** **SIÈGE SOCIAL :** Appriciani, VICO (Corse) **OBJET :** Nettoyage, entretiens, débroussaillages, petits travaux de réparation, homme de toutes mains, entretiens et réparations de matériels navals **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés **CAPITAL :** 300 euros **PRESIDENT :** Monsieur **Philippe GARDELLA**, demeurant 81 Allée du Taravo, La Confinna, AJACCIO (Corse), **AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. **IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2018, il a été constitué une SASU dénommée : **KARL PISCINE** **Siège social :** lieu dit u pinu 20167 PERI. **Sigle :** KARL PISCINE. **Capital :** 5.000 euros. **Objet :** confection de local technique de piscine, pose de liner et membrane armée, pose de volet roulant hors sol ou immergé, contrat d'entretien piscine, bûchage et débouchage piscine. **Président :** M **PAS karl**, lieu dit u pinu 20167 PERI. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/01/2018, il a été créé une SASU dénommée **Giraglia Consulting**. **Capital** 100 €. **Siège** Hameau de Botticella 20275 Ers. **Objet** services aux entreprises. **Président** M. **MICHELI Marc** demeurant Hameau de Botticella 20275 Ers. **Durée** 99ans, **immatriculation** RCS BASTIA.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 12/02/2018 de la Société par actions simplifiée " **OLA EVOLUZIONE** " **Siège :** chez M. Orsucci - route de la mer - 20240 Ghisonaccia **Enseigne :** **LES DEUX MATS** **Objet :** La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'exploitation d'un restaurant, d'un snack et magasin de plage, la location de bateaux et d'engins de loisirs nautiques et l'organisation de randonnées et de promenades en mer, **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 99 ans. **Admission aux assemblées :** Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer. **Exercice du droit de vote :** Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. **Agrément :** Néant. **Président :** Monsieur **Dominique, Jean ORSUCCI** né le 03 décembre 1965 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant route de la mer - 20240 Ghisonaccia. **Commissaire aux comptes :** Le cabinet OLLIVIER et ASSOCIES, sis Immeuble " Le Rochambeau " - 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE [RCS Marseille 070 804 299], Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de Bastia.

Pour Avis, RCS BASTIA.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/02/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale : RB CONSEIL** **Siège social :** Chez Monsieur ROSSINI Cédric Lotissement AGOSTINI n°125, CASAMOZZA, 20290 LUCCIANA **Forme :** SARL **Nom commercial :** RB **CONSEIL** **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'activité de conseils et d'intermédiaires dans toutes les transactions par achat, vente, location ou autre, d'immeubles ou de fonds de commerce. **Gérance :** Monsieur **Cédric ROSSINI**, Lotissement AGOSTINI N°125, CASAMOZZA, 20290 LUCCIANA **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : K-PLAINE** **Siège social :** Chez mme Ronteau Adeline, Quartier stazzona, 20119 Bastelica **Forme :** Société Civile De Moyens **Capital :** 300 € **Objet social :** fourniture de moyens à ses membres(matériel, personnel...) pour faciliter l'exercice de leur profession. **Gérant :** Madame **Adeline RONTEAU**, Quartier stazzona, 20119 Bastelica **Cogérant :** Madame **Beatrice PERRIER**, Sant Eliseo, 20117 Eccica-Suarella **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/02/2018, il a été constitué une SARL dénommée :

GSM

Siège social : route de viggianello a cuparchiata, 20110 Viggianello **Capital :** 1.000 € **Objet :** Hôtellerie et activités annexes ; Achat, vente, gestion, locations immobilières de tous biens propres **Gérant :** Mme **CAPPONI Sybille**, Route de Viggianello, 20110 Viggianello **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Suivant acte S. S. P. du 28/11/2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : SCI VICTORIA

Siège social : Av du Général Boissoudy - Ld Padulaccio - 20137 Porto-Vecchio **Objet : La Société a pour objet :**

L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur **Christophe BALZA**. Né le 21 Octobre 1971 à Valenciennes, demeurant : Ld Capiccioli, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour Avis, La gérance.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée **DENOMINATION :**

EARL CLOS DE BERNARDI

SIÈGE SOCIAL : Avenue Pierre de Bernardi, 20253 Patrimonio

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 57.000 euros

GERANCE : **Pierre- François DE BERNARDI**, demeurant 19 Rue Edouard Delanglade, 13006 Marseille

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 15/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination : THOMAS CASANOVA** **Siège :** Villa Spergolatta, Maison Pieraggi, 20240 Ghisonaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Location de villas meublées, location de bateaux avec skipper, Garage de voitures automobiles, station-service, lavage, graissage et de tous ce qui se rattache à l'automobile.

Président : M. **Thomas, Ange CASANOVA**, demeurant Villa Spergolatta, Maison Pieraggi, 20240 Ghisonaccia **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

ELOMIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 34, Rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 12 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ELOMIS
Siège social : 34, rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier sis 34, rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Romain PAOLACCI, demeurant 34, rue du Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 27

IT-CONSULTING

SAS au capital de 20.000 euros
Siège social : Résidence la Clairière
Bâtiment B, Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
809655624 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 24/01/2018, le Président de la société par actions simplifiée IT-CONSULTING, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de Résidence la Clairière, Bâtiment B, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO à Immeuble le Porto, 27, rue Docteur Dell Pellegrino 20000 AJACCIO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 28

C.G.S. COUVERTURE

SASU au capital de 500 €
SIREN : 822 143 376 00017

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2018 a décidé de transférer le siège social de la société, initialement sis Espace Affaires, Rue des Romarins, Résidence San Ghjuvan, Bâtiment A, 20090 AJACCIO, à l'adresse suivante : **Lieu-Dit Chioso Soprano, 20167 SAROLA-CARCOPINO**, A compter du 11 février 2018.

**GROUPEMENT FONCIER
AGRICOLE LES ESCUYERS**

Groupeement Foncier Agricole
sous forme de Société Civile
Au capital de 1500 Euros
Ancien Siège social :
Les Escuyers, 04300 Forcalquier
Nouveau siège social :
Résidence Fiore Dei Mare
Bât D, Route du Cap
20200 Ville di Pietrabugno
443 069 554 RCS Manosque

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2018, l'Assemblée générale extraordinaire des membres associés de la société ci-dessus, - constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, - ayant pour **objet social** : l'acquisition en tout ou partie d'une propriété sise à Forcalquier (04300) Les Escuyers, la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole, - ayant un capital social d'un montant de 1500 Euros, - et dont le gérant est Pierre MARTIN, demeurant Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/02/2018 - qui était à : Les Escuyers - 04300 FORCALQUIER - est désormais à : **Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO** et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MANOSQUE sous le numéro 443 069 554, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA désormais compétent à son égard.

La Gérance,

N° 30

FLORELLANE

SARL au capital de 8.000 €
Siège : Lieu-dit Catarelli
20221 Santa Maria Poggio
408119519 RCS de Bastia

Par AG du 31/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social de ZA Lot N°37 Impasse Jean Monod, 83310 COGOLIN, à **Lieu-dit Catarelli, 20221 Santa-Maria-Poggio**, à compter du même jour.

Gérance : Mme Patricia MARCHAND demeurant Lieu-dit Catarelli, 20221 Santa-Maria-Poggio. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, le Représentant Légal.

N° 31

JOBRE

SCI au capital de 500 Euros
14, avenue Gallieni, 06000 Nice
RCS Nice n° 502 362 247

Aux termes de l'AGE du 01/02/2018, la SCI JOBRE transfère son siège actuel du 14 avenue Gallieni, 06000 NICE au **Casa Alba Rossa, Mandnolu, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU**. En conséquence, l'Article 5 des statuts est modifié. La Société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de BASTIA désormais compétent à son égard.

SCI LES REMPARTS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1600 Euros
Ancien Siège social :
C/O Monsieur et Madame MARTIN
Les Escuyers, Route des Tourettes
04300 Forcalquier
Nouveau siège social :
Résidence Fiore Dei Mare
Bât D, Route du Cap
20200 Ville Di Pietrabugno
440 151 090 R.C.S. Manosque

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2018, la collectivité des associés de la société ci dessus, - constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, - ayant pour objet social : Acquisition, Administration, Gestion de tout immeubles et droits immobiliers, - ayant un capital social d'un montant de 1600 Euros, - et dont le gérant est Pierre MARTIN, demeurant Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/02/2018 - qui était à : C/O Monsieur et Madame MARTIN - Les Escuyers - Route des Tourettes - 04300 FORCALQUIER - est désormais à : **Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO** et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MANOSQUE sous le numéro 440 151 090, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA désormais compétent à son égard.

La Gérance,

N° 33

LPM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Les Escuyers
Route des Tourettes
04300 Forcalquier
498 253 533 RCS Manosque

Aux termes d'une décision unanime en date du 01 février 2018, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée LPM a décidé de transférer le siège social du : Les Escuyers, Route des Tourettes, 04300 FORCALQUIER à **Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO** à compter de la présente décision et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE sous le numéro 498 253 533 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA. **Président** : Madame Lydie MARTIN, demeurant Résidence Fiore Dei Mare, Bât D Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO **Directeur général** : Monsieur Pierre MARTIN, demeurant Résidence Fiore Dei Mare, Bât D, Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Pour avis,
La Présidente.

**AVIS**

Par Assemblée Générale du 16/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI HOOPER CALDERONE AND CO, Chez MR ET MME PERROT, MARINE DE DAVIA, 20256 CORBARA, au capital de 100 euros, RCS BASTIA 794 930 198 du 26/08/2013, à **DRAGUIGNAN 83300, 179 Chemin Michel Margueritte, Mas St Louis**, à compter du 16/02/2018.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 35

L.C.A MEDITERRANEE

SARL au capital de 120.000 euros
Siège social : LDT Ardisson
RN 193 - 20600 Furiani
413 090 887 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE
DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIÉS
DU 06 Février 2018****MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 06/02/2018, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 06/02/2018. En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : "Article 2 - Objet"

La société a pour objet en France et à l'étranger : Vente de carrelages, matériaux anciens et tous matériaux et accessoires concernant le bâtiment.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous les moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

* **Nouvelle mention** : "Article 2 - Objet"
La société a pour objet en France et à l'étranger : Vente de carrelages, matériaux anciens et tous matériaux et accessoires concernant le bâtiment. Pose et application de carrelages.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous les moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 36

**GT RENT**

SAS au capital de 100000 €
Siège social : 340 Cours Gambetta
84300 Cavaillon
522 091 354 RCS d'Avignon

L'AGE du 20/11/2017 a décidé de - Modifier la dénomination de la société qui devient : **NLRCR COMPAGNIE** - Ajouter un nom commercial qui sera : **GT RENT - GT EVENT - ROAD TRIP EVENT** - Modifier l'objet de la société qui devient : - Négoce de tous types de véhicules automobiles - Location de courte et longue durée de tous types de véhicules automobiles. - Transférer le siège social à l'adresse suivante : **132 Lotissement du Domaine d'Alzon - 20128 ALBITRECCIA** - Créer un établissement secondaire à l'adresse suivante : **340 Cours Gambetta - 84300 CAVAILLON** A compter du 20/11/2017. Mention au RCS d'Avignon.

N° 37

Coopérative d'activité et d'emploi dans les Services A la Personne et la Silver Economie « COOP SAPSE »
SCOP ARL à Capital Variable
RCS : 519 819 680
Siège social :
Les Terrasses du Fango, BT D
Rue du Juge Falcone, 20200 Bastia

L'assemblée générale extraordinaire en date 12 février 2018 a décidé de :
- **Nommer en qualité de gérant** Monsieur François Agostini, domicilié Résidence Impériale Bât 4 20600 Bastia en remplacement de Madame Marielle Sigurani, domiciliée lieu dit Le Linare N° 28 20200 San Martino Di Lota, gérante démissionnaire

- **Transférer le siège social** de la société, ancien siège : Immeuble Vitamine 20260 Calvi, nouveau siège : **Les terrasses du Fango, BT D, Rue du juge Falcone, 20200 BASTIA.**

- **D'étendre l'objet social** de la société comme suit : La société a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques d'entrepreneurs personnes physiques : Dans le cadre de cet objet la société exercera les activités suivantes :

- Le développement et la fourniture de services à la personne, à domicile ou dans l'environnement immédiat du domicile, contribuant au mieux être des personnes dont les services à la famille, les services aux personnes dépendantes et les services de la vie quotidienne,
- Elle offre un ensemble de prestations dans le respect des textes législatifs et réglementaires ainsi que des agréments régissant cette activité.

- La réalisation d'études et la mise en place d'actions de formation
Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

- **Modifier la dénomination sociale** : ancienne dénomination, coopérative pour le développement de l'emploi dans les services à la personne en corse et pour sigle « CDE Corse », **nouvelle dénomination**, coopérative d'activité et d'emploi dans les services à la personne et la silver économie et pour sigle « COOP SAPSE »

Pour avis,

N° 38

HOTEL RESTAURANT DU TOURISME

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Ldt Fontana, 20124 Zonza
392 988 366 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur Denis, Christophe BERTINI, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIETE** : Monsieur Denis, Christophe BERTINI demeurant Fontana, 20124 ZONZA
COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmé dans ses fonctions : C2C MEDITERRANEE.
Pour avis, Le Président.

N° 39

SARL NASICA PERE & FILS

SARL au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 198 Marina di Fiori
Porto-Vecchio-20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio N° 421 278 789

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2018, il a été décidé :

- d'augmenter le montant du capital social de 7622,45 Euros à 20.000 Euros par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales par incorporation de réserves. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.
- De décider de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 16 février 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :
* **Ancienne mention** : Société à responsabilité limitée
* **Nouvelle mention** : Société par actions simplifiée

Administration :
* **Anciennes mentions** : La gérance est assurée par Monsieur NASICA Lionel demeurant à PORTO VECCHIO (Corse du Sud) 198, Marina di Fiori.

* **Nouvelles mentions** :
Président : Monsieur Lionel NASICA, né le 17 Avril 1971 à Nice [06], de nationalité Française, demeurant : 198 Marina di Fiori Porto Vecchio, 20 137 PORTO-VECCHIO
Mention sera faite au RCS d'Avignon.

Pour avis, La Présidence.

N° 40

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL + DÉNOMINATION****I - Transfert de siège :**

BLUE DENIM, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros, située 8 rue Crespel de Latouche 56130 LA ROCHE BERNARD au RCS de VANNES 449456995

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2018 la société susvisée, dont le gérant est M. David SIMON, demeurant à LA BAULE [44500] 11, impasse du Puits, a décidé de transférer son siège social 8 rue Crespel de Latouche 56130 LA ROCHE BERNARD au 57, rue du Carbin Fesch 20000 AJACCIO, à compter du 19 février 2018.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de VANNES sous le n°449456995, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.
II - Changement de dénomination sociale :

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2018, la dénomination sociale a été modifiée et devient PRECETTI à compter du 19 février 2018.

Ancienne mention : BLUE DENIM

Nouvelle mention : PRECETTI

Pour avis,
Le notaire.

N° 41

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2018, il résulte : La collectivité des associés de la Société "DELAU" a décidé de la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du 25 janvier 2018, transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée

Administration :

Anciennes mentions : Direction assurée par un Président Madame Laurence GIRASCHI, née le 29 Mai 1979 à Porto-Vecchio, demeurant 1, rue de la Citadelle - 20137 PORTO-VECCHIO. Non marié et n'a jamais conclu de pacte civil de solidarité. Nationalité Française

Nouvelle mention :

GERANT : Madame Laurence GIRASCHI, née le 29 Mai 1979 à Porto-Vecchio, demeurant 1, rue de la Citadelle - 20137 PORTO-VECCHIO. Non marié et n'a jamais conclu de pacte civil de solidarité. Nationalité Française
Mention sera faite au RCS d'Avignon.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

LE S'YNTAX

RCS Bastia 828 596 460

L'AGE du 01-02-2018 a décidé de modifier l'objet social à compter de ce jour. Désormais la société a pour activité principale l'activité de Boulangerie-Pâtisserie.

Les activités de Restauration, Pizzeria, Brasserie et vente de plats cuisinés sur place et à emporter deviennent des activités accessoires.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 43

LE BALTHAZAR

RCS Bastia 832 880 256

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2017 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1 - Changement de dénomination de la société : La nouvelle dénomination à compter du 31-12-2017 est : **BALTHAZAR** au lieu de MHF.

2 - Gérance : Monsieur COITOUX Flavien né le 30-09-1992 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant au 99 Hameau de Guaitella - 20200 Ville de Pietrabugno est nommé gérant à compter du 31-12-2017 pour une durée illimitée. Il remplace Monsieur MICHELI Marc démissionnaire à compter du 31-12-2017.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 44

ACQUAVIVA PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée
Capital de 1.560,00 euros
Siège social : Boulevard de Fogata
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 408 592 079

AVIS DE MODIFICATION

En date du 10 janvier 2018, les associés ont constaté la démission de Messieurs François ACQUAVIVA et Jean-Marc ACQUAVIVA de leur fonction de Directeur Général à compter du 10 janvier 2018. Ils ne sont pas remplacés.

Pour avis. Le Président.

N° 45

BIANUCCI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 99.900 euros
Siège social : Lotissement Baléone
Panchetta n°13
Zone Industrielle de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 353 052 848

Aux termes d'une délibération en date du 12/02/2018, l'A.G.E. a décidé :

- **d'étendre l'objet social** à l'activité de « Travaux d'installations électriques » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 46

" KARMA'N KO FINANCES "

SAS au capital de 935.225,00 €
Siège social : Lieu-dit Canavaggia
20146 Sotta
789 162 369 R.C.S. Ajaccio

Suivant décision des associés en date du 25/01/2018, il a été décidé d'une part, de nommer en qualité de Directeur général, François RAFFAELLI demeurant Lieu-dit Canavaggia 20146 Sotta, et d'autre part, de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, Henri DESSAYETTES DE CLAIRVAL-TESTART de la NEUVILLE domicilié 15 boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia, et Cyril BERNARD domicilié 2 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia.

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

CARRARA-GIOVANNONI

Société Civile Professionnelle
Au capital de 1524,49 Euros
Siège social : Route de Partine
20200 Santa Maria di Lota
R.C.S : Bastia 438467102

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2018, il résulte que :

* Le siège social a été transféré à **Immeuble LE CEZANNE, rue Marcel PAUL à BASTIA (20200)**, à compter du 8 février 2018 ;

* L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence ;

* La durée de la Société qui devait expirer le 4 juillet 2021 a été prorogée de 30 ans, soit jusqu'au 4 juillet 2051 ;

* L'article 5 « Durée » des statuts a été modifié en conséquence ;

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 48

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10/01/2018, il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à Ajaccio en date du 10/04/2016, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, entre : Monsieur Francois Forascioppi, Immeuble renoso, res les monts, Rue des romarins, 20090 Ajaccio au profit de Madame Patricia Ceccaldi, A pullunedda, 20126 Evisa portant sur un fonds de commerce de : Hôtel restaurant la chataignerai sis et exploité au Evisa, route de porto, 20126 Evisa.

Pour unique insertion,

N° 49

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 15 février 2018.

Monsieur Serge RICCO demeurant route de Calenzana, 20214 Calenzana, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 380 372 375, a donné en location gérance à la société SARL NKMI 2 dont le siège est situé Route de Calenzana, 20214 Calenzana.

Un fonds de commerce de restaurant, débits de boissons licence 4ème catégorie situé route de Calenzana, 20214 Calenzana, pour une durée de une année à compter du 15 février 2018, renouvelable par tacite reconduction.

RECTIFICATIF

N° 50

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°87, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 16 au 22 Février 2018 :

Concernant : L'avis de constitution de la société « **Lumi Répar** »

Il fallait lire :

« Suivant acte SSP en date à GROSSETO-PRUGNA du 16 Février 2018 »

Et non :

« Suivant acte SSP en date à GROSSETO-PRUGNA du 10 Février 2018 », comme écrit par erreur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 78, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 09 Février 2018, n°6704, **Concernant :** « La Société par action simplifiée SEANERGIES »

Il a été omis : « **Directeur Général :** Monsieur Philippe LACLAU demeurant 2 place du Duc de Padoue, 20250 CORTE, **Directeur Général :** Monsieur Philippe POGGI demeurant 470 Allée du Grand Cèdre, 34 B Allée de la crique Austerlitz, 97351 MATOURY,

Transmission des actions – Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions »

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 52

SARL FRIENDLY CORSICA

SARL au capital de 1000,00 euros
Siège social : 15, route de Ville
20200 Bastia - RCS 537 717 167

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2017, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Oregna Céline, demeurant, Bât. 6, Résidence Petra Verde, 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Bât. 6, Résidence Petra Verde, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 53

J.B.S TAILLE DE PIERRE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Les Hauts de Santa Manza, 20169 Bonifacio
Siège de liquidation : Les Hauts de Santa Manza, 20169 Bonifacio
830 771 655 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 12 décembre 2017, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Jean-Baptiste, Guy SCHMITT, Liquidateur.

J.B.S TAILLE DE PIERRE

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Les Hauts de Santa Manza, 20169 Bonifacio
Siège de liquidation : Les Hauts de Santa Manza, 20169 Bonifacio
830 771 655 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27 novembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 novembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Baptiste, Guy SCHMITT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Les Hauts de Santa Manza, 20169 BONIFACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Jean-Baptiste, Guy SCHMITT, Liquidateur.

N° 55

ACS – AJACCIO CAR SYSTEM

SARL au capital de 8000 €
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Sarrola-Carcopino – 20167 Mezzavia
RCS : Ajaccio
Numéro SIREN : 527 973 283

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 19 Février 2018, la SAS APEX, société par actions simplifiée au capital de 32.400 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 409 196 979, ayant son siège social Zone Industrielle de Baléone – Lotissement Pasqualini – Sarrola-Carcopino - 20167 MEZZAVIA, a, en sa qualité d'associé unique de ACS – AJACCIO CAR SYSTEM, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL ACS – AJACCIO CAR SYSTEM peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

N° 56

SCI de Funtane,
SCI au capital de 77749 euros
Siège social : pasciella de muratello
20137 Porto-Vecchio
422141747 RCS Ajaccio

Le 31/12/17, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Ajaccio.

GRAND SUD CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : Villa les Aravis
5, route Santa Lucia
20200 Ville de Pietrabugno
538 222 050 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 janvier 2018, l'associé unique de la société GRAND SUD CONSTRUCTION a approuvé le traité établi sous signature privée en date du 2 janvier 2018, et portant fusion par absorption de leur Société par la société GRAND SUD CONSTRUCTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 7000 euros, dont le siège social est VILLA LES ARAVIS, 5 ROUTE SANTA LUCIA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538222050.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société GRAND SUD CONSTRUCTION, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société GRAND SUD AMENAGEMENT et les parts créées en augmentation de son capital par la société GRAND SUD AMENAGEMENT étant directement et individuellement remises aux associés de la société GRAND SUD CONSTRUCTION, à raison de trois cent cinquante-neuf parts de la société GRAND SUD AMENAGEMENT pour une part la GRAND SUD CONSTRUCTION.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GRAND SUD AMENAGEMENT, en date du 4 janvier 2018, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société GRAND SUD CONSTRUCTION sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 58

VAST

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège : Résidence du Scudo
Le Coralia A, 20000 Ajaccio
521 595 710 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 janvier 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé liquidateur, M. Sébastien VIGNOCCHI, demeurant Résidence du Scudo, Le Coralia A, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence du Scudo, Le Coralia A, 20000 AJACCIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES RESTREINT/ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2017.068

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

OBJET DE L'ACCORD CADRE :

Mission de contrôle des accès et d'inspection filtrage en zone d'accès restreint du Port de commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV :

71631420-0 Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime

71700000-5 Services de surveillance et de contrôle

79714000-2 Services de surveillance

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure d'appel d'offres restreint définie par les articles, 1er, 121, 26, 331.1°, 66, 69a.2°, 70.II et III, 781.a.3, 78.II.2° et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre à bon de commande est mono attributaire

Il fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I.a.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

Minimum annuel : 700.000,00 € H.T.

Maximum annuel : 1.400.000,00 € H.T.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence,

* Valeur Technique [60%] appréciée au regard des éléments suivants :

* Méthodologie organisationnelle et opérationnelle :

* Aspect organisationnel (problématique générale, profil, titre, étude et expérience 5 Points)

* Aspect opérationnel (pertinence des propositions) 15 Points

* Conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté, d'augmentation du nombre d'agents de sûreté et d'augmentation du volume des contrôles 20 Points

* Plan de continuité de service 10 Points

* Qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation ..) 10 Points

* Prix [40%] apprécié au regard des éléments suivants :

* Coût horaire agents de sûreté 25 Points

* Coût horaire chef opérationnel de site 15 Points

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 13 juillet 2017

Nombre de candidatures reçues : 1

Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL SISIS

Zone Aéroparc de Bastia Poretta

20290 LUCCIANA

Date de notification de l'accord cadre : 21 décembre 2017

Prix de l'accord cadre : Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande avec un minimum annuel de 700.000,00 € H.T. et un maximum annuel : 1.400.000,00 € H.T.

Valeur de l'offre :

L'offre répond aux dispositions du CCTP, elle est régulière, acceptable et appropriée

Date d'envoi au JOUE, le 19 février 2018

Date d'envoi du présent avis : Le 19 février 2018

PROCHAINE PARUTION ICN- 02/03/2018-N°6707

N° 60



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Construction de la nouvelle station de pompage d'eau brute de PERI - Commune de CANALE DI VERDE - Pose de Conduite de vidange et d'aspiration provisoire fonte DN 800 mm

Numéro de référence : 17S0113

Date limite de remise des offres : 22 mars 2018 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2018

N° 61

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RD N°84

Commune d'ALBERTACCE

(projet poursuivi par la Collectivité de Corse)

1ère parution,

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n°2B-02-13-2018 du 13 février 2018]

Pendant 32 jours consécutifs, du mardi 13 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 inclus, se déroulera, sur le territoire de la Commune d'ALBERTACCE, une enquête publique :

* préalable à l'autorisation environnementale des travaux d'aménagement sur la RD 84 du PK 38.18 au PK54.4 sur la commune d'ALBERTACCE ;

* au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du même code).

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'ALBERTACCE.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

Mairie d'ALBERTACCE.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 08 novembre 2017] :

Monsieur Laurent FRANCIS, ingénieure en environnement, recevra le public en mairie d'Albertacce selon les modalités suivantes :

* mardi 13 mars 2018, de 9h00 à 12h00,

* mardi 27 mars 2018, de 9h00 à 12h00,

* jeudi 5 avril 2018, l'après midi de 14h00 à 17h00,

* vendredi 13 avril 2018, l'après midi de 14h00 à 17h00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Albertacce pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier peut également être consulté à la direction départementale des Territoires et de la Mer au service eau biodiversité et Forêt - unité eau - 8, boulevard Benoite Danesi - CS 60008 - 20411 Bastia Cedex 9, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie d'Albertacce, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sebf@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 13 avril 2018 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en à la mairie d'Albertacce, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

N° 62

COMMUNE DE SISCO

RECTIFICATIF à l'annonce légale n°70, parue dans le Journal

"l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 16/02/2018 au 22/02/2018 - N°6705, concernant l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

Objet du marché : Aménagement intérieur de locaux

pour une micro crèche à la Marine de Sisco (rdc salle des fêtes)

Il a été omis de préciser - lire : « Les dossiers sont à retirer à la Mairie de Sisco du lundi au samedi de 8h00 à 12h00, ou chez Ingénierie VERITAX Maître d'œuvre - Résidence - Bella Vista - BASTIA [04.95.63.02.24]

Il fallait Lire : Les Offres doivent être transmises : **UNIQUEMENT** à la Mairie de SISCO et non chez Ingénierie VERITAX, Maître d'oeuvre, comme cité par erreur.



AVIS D'ATTRIBUTION

PROCEDURE NEGOCIEE

AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

ENTITE ADJUDICATRICE

MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT CCI2B/DC/2016.087

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

OBJET DE L'ACCORD CADRE :

Appel à candidature pour les services relatifs à l'évacuation et à la gestion des Déchets Industriels Banals du Port de Commerce de Bastia

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois

Lieux de livraison : Port de Bastia.

Nomenclature Européenne CPV :

90 51 30 00 - 6 [Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux]

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1^{er}, 12, 26, 331^{er}, 74, 781.al.3, 781l., et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.I du Décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I.al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Montant minimum annuel : 10.000 € HT/an

Montant maximum annuel : 50.000 € HT/an

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Critères de jugement des offres :

1. Prix : 70%

2. Valeur technique définie dans un mémoire technique présentant les moyens humains/matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations et la méthode de traitement des déchets proposée : 30%

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse, le 21 septembre 2016

Nombre de candidature reçue : 3

Nombre d'offres reçues : 3

Nom et adresse de l'attributaire :

SA CORSE INDUSTRIE SERVICE

Lieu-dit Tragone

20620 BIGUGLIA

Date de notification de l'accord cadre : 09 juin 2017

Prix de l'accord cadre :

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un Minimum annuel de Montant minimum annuel : 10.000 € HT/an et un Montant maximum annuel : 50.000 € HT/an

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP, elle est régulière, acceptable et appropriée

Date d'envoi au JOUE, le 19 février 2018

Date d'envoi du présent avis : Le 19 février 2018

N° 64

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de PIETRACORBARA – Oreta – 20233 PIETRACORBARA

Tel : 04 95 35 20 59 – Fax : 04 95 35 28 31

Email : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : CREATION DU LOTISSEMENT DE CAMPELLE

Renseignements relatifs au marché : Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Désignation des lots et nature des prestations :

LOT 1 : Voirie

LOT 2 : Réseaux

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Variants libres : Non Autorisées pour tous les lots – Variantes exigées : sans objet

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution : Lot n°1 : un (1) mois – Lot n°2 : un (1) mois
Les périodes de préparation de chaque lot, non incluses dans le délai d'exécution, sont indiquées dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2018

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner

et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière de l'entreprise ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les in-

formations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Attestation(s) assurance(s) pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 16 MARS 2018 – 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

BET POZZO DI BORGO – Lot Arbuseta – Ceppe

20620 BIGUGLIA

Tel : 04.95.30.59.69 – Fax : 04.95.30.60.02

Courriel : bastia@pozzodiborgo.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.klekoon.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.klekoon.com> ou sur support papier adressé à Monsieur le Maire de PIETRACORBARA à l'adresse supra. Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia – Chemin Montepiano

20407 BASTIA Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 – Fax : 04.95.32.38.55

courriel : greffe.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 21 février 2018

Le Maire,

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING MUNICIPAL LE BELGODERE AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

* I Autorité délégante et adresse

1/ Nom et adresse

Commune de BELGODERE : CASALE VINCENTELLI - 20226 BELGODERE

2/ Nature de l'autorité délégante Commune

* II - Objet de la délégation de service public

1/ Intitulé de la délégation de service public

Requalification et exploitation du camping « LE BELGODERE »

2/ Texte en application duquel la convention est conclue

Article L1411-1 du code général des collectivités territoriales

3/ Présentation de BELGODERE

Belgodere est un village de Balagne, de moyenne montagne, d'environ 500 habitants qui domine la vallée du Reginu.

Son attractivité résulte de sa façade littorale avec sa plage de Losari, récemment réaménagée par le Conservatoire du littoral.

Cette plage accueille chaque année plusieurs milliers de touristes. Le flux n'a cessé de croître avec la création d'un nouveau quartier autour de la place et des commerces au lieu dit Stazzola.

La commune de BELGODERE est propriétaire du camping municipal « Le BELGODERE », situé en bordure de la RT 30, face à la plage et à une centaine de mètres de la zone commerciale.

La commune, en partenariat avec l'office du tourisme de la Communauté de Communes ILE-ROUSSE-BALAGNE, dont une antenne est ouverte sur le site de la plage de Losari, a opté pour un tourisme de qualité basé sur la préservation de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine avec une interaction entre la façade littorale et le village de l'intérieur.

4/ L'intérêt du passage en délégation

Actuellement, le camping est directement géré par la Mairie qui en saison recrute spécifiquement deux personnels pour l'accueil et l'entretien courant, avec des interventions ponctuelles des services techniques de la ville. Ce mode de fonctionnement ne semble plus correspondre aux exigences et aux évolutions du tourisme actuel. Pour l'année 2017, le camping n'a pas été exploité.

Consciente que le tourisme et la gestion d'un camping en particulier requièrent un personnel de qualité et des compétences professionnelles, la municipalité de BELGODERE souhaite déléguer à un gestionnaire privé ou public ce service public. Le camping sera mieux valorisé et développé, géré de façon dynamique, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le passage du camping de la gestion municipale à un privé paraît avoir plusieurs avantages :

- permettre au camping de se doter d'une stratégie de développement : nouvelles prestations, modernisation, communication, commercialisation...

- offrir la possibilité d'un développement et d'amélioration d'une offre de qualité pour le camping,

- ouvrir la possibilité d'un accroissement de la fréquentation du site.

Le camping de BELGODERE dispose de nombreux atouts, sous exploités, qui pourraient permettre à un délégataire de développer une économie et une activité rémunératrice sur le site. La Commune de BELGODERE bénéficierait d'un pôle d'hébergement de loisirs qualifié et performant, à la hauteur de la réputation qu'elle est en train d'obtenir.

5/ Objet de la délégation

Description

La commune de BELGODERE est propriétaire du camping municipal « Le BELGODERE », situé en bordure de la RT 30, face à la plage et à une centaine de mètres de la zone commerciale.

La Commune de BELGODERE met à disposition du Délégataire les équipements suivants :

- un terrain de camping comprenant 150 emplacements de tourisme,
- un bâtiment composé d'un appartement type T3, d'un bureau d'accueil, d'une salle polyvalente avec réserve, d'une salle de jeux et au premier étage d'une cuisine,
- deux blocs sanitaires ;
- un bloc chaufferie et laverie ;
- un espace extérieur snack-restaurant.

Durée de la délégation & date d'effet

La durée de la délégation est fixée à 12 ans avec une prise d'effet envisagée au second semestre 2018.

Si, au terme du contrat, le Délégataire souhaite continuer à gérer le camping, la prolongation de la durée ne saurait être supérieure à trois années et donnera lieu, en tout état de cause à une renégociation du contrat entre les parties et à la rédaction d'un avenant au présent contrat.

Cette faculté de prorogation ne sera admise qu'une seule fois et pour une durée maximale de trois années.

Au terme de cette période de trois années, la Commune de BELGODERE pourra lancer une nouvelle procédure de délégation de service public.

Respect de la réglementation

L'exploitation sera faite aux risques et périls du délégataire, dans les conditions d'accueil d'hygiène et de propreté requises par la réglementation et par le classement en 2 étoiles (cf point n°6).

Rémunération

Le délégataire sera rémunéré par l'activité du camping, donc par ses usagers, et versera une redevance d'occupation annuelle à la municipalité.

Aucun personnel municipal n'est à reprendre pour l'exploitation du site. Le délégataire s'engage à ne pas sous-louer l'activité de gestion du camping et de l'exploiter de façon propre et directe.

Le délégataire devra autant que possible prendre en compte la dimension sociale que la municipalité applique à ses services, notamment par le recours aux dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique pour des travaux qui seraient à effectuer par un tiers ou par l'embauche de personnels relevant de ces dispositifs.

Ouverture, tarifs & statistiques

Le camping sera ouvert au minimum du 1er avril au 30 octobre.

Une proposition de période d'ouverture plus longue devra être soumise au Délégataire à partir de la seconde année d'exploitation.

Le Délégataire devra soumettre à l'approbation du conseil municipal la grille tari-

faire proposée aux usagers, de même à chaque révision de celle-ci.

Le Délégataire devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer un taux d'occupation maximum : promotion, partenariat, politique marketing et communication.

Il devra communiquer à la Commune de BELGODERE, chaque année, dans son rapport annuel, les statistiques de fréquentations.

Partenariats

La Ville demandera expressément à ce que les gestionnaires du camping privilégient au maximum les partenariats avec les prestataires et commerçants locaux, pour tous les achats de fournitures, matériel, matières premières...

En effet, la commune, en partenariat avec l'office du tourisme de la Communauté de Communes ILE-ROUSSE-BALAGNE, dont une antenne est ouverte sur le site de la plage de Losari, a opté pour un tourisme de qualité basé sur la préservation de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine avec une interaction entre la façade littorale et le village de l'intérieur.

Le Délégataire devra soumettre à l'approbation du Conseil municipal son projet de valorisation touristique de l'ensemble du camping sous l'angle « préservation de l'environnement » et « mise en valeur du patrimoine ».

Ce projet devra tenir compte de l'offre touristique existante sur le territoire et en lien avec l'office du tourisme de la communauté des communes ILE-ROUSSE-BALAGNE. Il pourra notamment proposer des offres couplées avec d'autres prestataires touristiques locaux.

Il devra veiller à répondre à un besoin d'animation ouvert à tous les publics, notamment aux habitants de la commune. Pour satisfaire ce critère, le camping devra être ouvert au-delà de la saison estivale, du 1er avril au 30 octobre.

Il devra également s'intégrer dans le tissu commercial local.

6/ Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

La Commune de BELGODERE pose la condition pour le délégataire de l'obtention d'un classement catégorie 2 étoiles, dans les 2 ans suivant la signature de la DSP. Le camping devra demeurer orienté vers l'accueil de la clientèle de passage et d'itinérance.

Il est demandé aux candidats de présenter un projet de développement et de requalification dont ils assureront le financement.

Les investissements structurants à réaliser par le candidat concerneront à minima :

- une offre complémentaire d'équipement de loisirs enfants et adultes,
- les investissements en matière d'hébergements locatifs (achat de locatif & viabilisation des

- emplacements), dans une quantité à définir par le candidat, considérant que la municipalité souhaite conserver un niveau d'accueil hors locatif, pour une clientèle de passage (Loire à vélo, pèlerins, camping-cars...).

- les conditions de séjour nécessaires à une clientèle de camping-caristes.

Le preneur supportera également les charges inhérentes au fonctionnement général et à l'entretien du camping, toute l'année.

* III - Conditions de candidatures

1/ Situation du candidat

Une attestation sur l'honneur certifiant de la situation régulière du candidat au regard de ses obligations, fiscales et sociales, de sa situation judiciaire, et de son respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

2/ Capacité économique et financière

Le candidat présentera un descriptif détaillé de l'entreprise : présentation générale, actionnaires, bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (sauf si l'entreprise est nouvellement créée) ou, pour les particuliers, un curriculum vitae retenant le parcours professionnel en s'axant sur des expériences de gestion d'équipement, et la copie d'une pièce d'identité.

Le candidat fournira également un business plan sur les 3 prochaines années, en fonctionnement et en investissement.

3/ Capacité technique et professionnelle

Le candidat fournira :

- une note présentant ses garanties professionnelles et financières, et les moyens qu'il compte mettre à la disposition de la collectivité pour assurer l'exécution et la continuité du service, ainsi que l'égalité des usagers devant le service public,

- ses références et expériences dans le domaine de la gestion d'un service public similaire et/ou sa connaissance du marché de l'hôtellerie de plein-air.

Les candidats pourront apporter tout autre justificatif et document qu'ils jugeront nécessaires de présenter pour permettre à la Commune de BELGODERE d'apprécier leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers à ce service.

* IV - Procédure

1/ Modalités de présentation des candidatures

La remise doit se faire à la Mairie (en main propre ou par courrier, avant la date limite, cachet de la poste faisant foi), l'enveloppe doit porter la mention suivante « délégation de service public, Camping « Le Belgodere », ne pas ouvrir », en plus de l'adresse usuelle de la Mairie.

Un dossier de candidature en 4 exemplaires est demandé.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Commune de BELGODERE, Place de l'Eglise, 20226 BELGODERE.

2/ Condition de délai : La date limite de réception des candidatures est fixée au **lundi 26 mars 2018 à midi (12h00).**

3/ Langue

Le dossier doit obligatoirement être rédigé en français.

4/ Critères de sélection des offres

Les critères de sélection porteront sur les critères hiérarchisés suivants :

1/ Le montant de la redevance annuelle qui ne saurait être inférieure à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros).

2/ Potentiel de développement du site, développement des capacités d'hébergement, de la fréquentation, justifié par rapport à la réalité du marché et des investissements,

3/ Capacités techniques, professionnelles et financières du candidat

4/ Cohérence globale du projet, sur le site lui-même et par rapport à la Commune de BELGODERE,

5/ Respect du développement durable,

6/Volet social et d'insertion

Dans tous les cas, la municipalité sera très attentive à la proposition des candidats, pour la gestion globale du site (avec ou sans la tranche optionnelle) au regard des investissements envisagés.

* VI - Documents joints

Plan de situation du camping, source Google Earth

La Commune de BELGODERE est à la disposition des candidats pour visiter le site, sur prise de rendez-vous.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 66

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Duvilliers Didier Marcel
Ld Gievazza - Route de Cavone
20240 Ventiseri

Activité : Electricité dans le nautisme

RM : N° 801 035 353 [236.14.2B]

Date de cessation des paiements :

01/02/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 67

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Espace Green [SARL]
Lieu-dit Saint-Pancrace
20600 Furiani

Activité : Création et entretien d'espaces verts...

RCS Bastia : B 502 518 574, 2008 B 66

Date de cessation des paiements :

31/12/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 68

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de

Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Biancume [SAS]
Lieu-dit Brancale
Zone Industrielle de Lucciana
20290 Lucciana

Activité : Vêtements de protection

RCS Bastia : B 789 765 708, 2012 B 509

Date de cessation des paiements :

30/06/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 69

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

Martini Dominique Ange
Lieu-dit U Lago - RN 193
"Saint Antoine Pizzeria"
20290 Lucciana

Activité : Restaurant - Pizzeria

RCS Bastia : A 505 279 174, 2008 A 373

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 70

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Mero [SARL]
19Bis, Villa Jean-Louis-Lieu-dit Santo
20200 Ville de Pietrabugno

Activité : Métaux - Ferronnerie - Métallerie

RCS Bastia : B 520 614 371, 2010 B 109

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 71

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SARL La Terrasse du Golfe [SARL]
Hôtel Bellevue
20217 Saint-Florent

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 798 150 074, 2013 B 520

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 72

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

ENTP Polesel EI [SARL]
Lieu-dit Casamozza
20290 Lucciana

Activité : Maçonnerie générale - Terrassement - VRD

RCS Bastia : B 811 790 690, 2015 B 310

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 73

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Corsol [SARL]
Lieu-dit Chioso
Route de Saint-Florent
20232 Oletta

Activité : Revêtements sols et murs BAT et TP

RCS Bastia : B 534 951 678, 2011 B 451

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 74

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Sahib Abdelhak
Quartier Saint Joseph
Rés. Les Capucins - Bât. 7
"SA" - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°793 338 740 [449.13.2B]

Date de cessation des paiements :

13/02/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 75

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Lecomte Emmanuel Jean-André
Av. Ch. Colomb - La Roseraie II
"La Poivrière" - 20260 Calvi

Activité : Traiteur - Débit de boissons licence IV

RCS Bastia : A 482 199 445, 2005 A 1184

Date de cessation des paiements :

30/11/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 76

Par jugement en date du 13/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Camison Jonathan Nicolas
c/o Mme Rocca Marie Josée
Ld Campo
20222 Brando

Activité : Pose de plaques de plâtre...

RM : N°498 693 746 [311.07.2B]

Date de cessation des paiements :

13/08/2016

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude

FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

N° 77

MAIRIE DE VENACO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Organisme passant le marché : Commune de Venaco - Mairie de Venaco
Lieu-dit « Saint Michel » - BP 2 - 20231 - Venaco - Téléphone : 04 95 47 00 15
Télécopie : 04 95 47 09 11

Objet du marché : Restauration du garage municipal de Venaco :

- * **Lot 1 :** Maçonnerie, Couverture et Peinture.
- * **Lot 2 :** Menuiseries, Fermetures.
- * **Lot 3 :** Plomberie.
- * **Lot 4 :** Electricité.

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : Procédure adaptée après déclaration sans suite du précédent marché du même objet.

Conditions de participation :

Justifications à fournir en phase de candidature

Lettre de candidature [DC1].

Déclaration du candidat [DC2].

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L.323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

* Offre de prix : 60%

* Valeur technique : 40%

Date limite de remise des offres : 13 mars 2018 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 13 février 2018

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

1 : Sur support papier : Mairie de Venaco - 20231 Venaco

mail : mairie.venaco@orange.fr - téléphone : 04 95 47 00 15

2 : Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public MAIRIE DE VENACO

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34 €/min] du lundi au vendredi : 9h00/12h30 et 14h00/18h00.

DERNIERES MINUTES

N° 78



**Maïtre Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à Porto-Vecchio en date du 13/02/2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LISETINE

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Mora Dell Onda - Lieu-dit Tanello - 20137 LECCI

Capital : 5000 € par apport en numéraire
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, la vente de plats à emporter.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Préemption et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption ainsi qu'à agrément.

Président : Madame **Géraldine, Ginette, Céline SIMONET** épouse CARRETTE demeurant Mora Dell'Onda - Lieu-dit Tanello - 20137 LECCI

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

N° 79

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

**Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**

EXTRAIT

Par jugement du 12 février 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire et fixe l'indemnité de Me Roussel à l'égard de : Denis Paolacci, ayant son siège social Villa Rose, 20219 Noceta

Pour extrait : Le Greffier.

N° 80

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 29/01/2018 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. GIORGETTI LUCIEN décédé le 05/06/2016 à AJACCIO [2A]. Réf. 0208025773. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 81

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 08/01/2018 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MIFSUD ROSE MARIE décédée le 14/04/2015 à AJACCIO [2A]. Réf. 0208025106. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 82

STAGNONE

Société Civile Immobilière

Au capital de 7622.45 Euros

Siège Social : Chemin de Capuccino

20260 Calvi (Corse)

380 925 719 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 SEPTEMBRE 2008, il résulte que : Le capital social de la société a été réduit de 7622,45 euros à 5776,84 euros, par voie de remboursement aux associés. L'article 6 et 7 des statuts ont été modifiés de la manière suivante : Le capital social est fixé à la somme de 5776.84 euros. Il est divisé en 375 parts de 15,405 euros, chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 83

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 février 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour : **Dénomination :** NelBeO
Capital social : 800 euros - **Siège social :** Villa Martine - Quartier Colombani - 20200 BASTIA - **Objet :** Conception, organisation, coordination d'événements pour les particuliers et les professionnels - **Durée :** 99 ans. **Présidente :** Mme **Beatrice MAGI** demeurant Villa Martine, Quartier Colombani, 20200 BASTIA
La **société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

N° 84

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 20/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** MIDGARD **Siège social :** Lieu dit Paviaghju, 20167 PERI **Forme :** SAS **Sigle :** MIDGARD **Nom commercial :** MIDGARD **Capital :** 100 Euros **Objet social :** - La gestion de locaux de Centre d'affaire - Mise à disposition de locaux **Président :** Monsieur **Jeremy NEYROU** demeurant : Boulevard Louis Campi, Batiment le Patio 1, 20090 AJACCIO élu pour une durée de 3 ANS années **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 85

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2017, la société SECAN, SARL au capital de 500.000 euros, dont le siège social est sis 8 rue des Pérots à 17220 - SAINTE SOULLE, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le n° 518 740 642 a confié pour une durée de trois mois à compter du 1er novembre 2017 jusqu'au 31 janvier 2018, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de commerce de vente, achat et montage de pneumatiques et de pièces détachées de véhicules, situé à 16 lotissement du Stiletto, route de Mezzavia - 20090 AJACCIO, à : La société VIANOR AJACCIO, SAS au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé route d'Alata, résidence la Fontaine des Prêtres - 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le n° 831 825 427. Par un acte sous seing privé du 31 janvier 2018, ce contrat a été prorogé pour une durée de 2 mois à compter du 1er février 2018 jusqu'au 31 mars 2018,

Pour unique avis, le locataire-gérant.

N° 86

SUD LIVRAISONS

S.A.R.L. au capital de 3.000 €

Porté à 100.000 €

Siège social : Chemin de Petra

Rossa, Vecchiaghja, 20167 Péri

RCS Ajaccio 492 250 170

Par décision du 15/12/2017, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 97.000 €uros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention :**

Capital social : 3.000 €uros

* **Nouvelle mention :**

Capital social : 100.000 €uros

Pour avis,
La Gérance.

N° 87

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°88, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 24/11/2017 au 30/11/2017, N°6693 :

Concernant l'avis de location gérance pour la Société VIANOR AJACCIO.

Il fallait lire :

«L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de commerce de vente, achat, et montage de pneumatiques et de pièces détachées pour véhicules, situé à 16 lotissement du Stiletto, route de Mezzavia - 20090 AJACCIO ».

Et non :

« L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de commerce de vente, achat, et montage de pneumatiques situé à 16 lotissement du Stiletto, route de Mezzavia - 20090 - AJACCIO ».

Comme écrit par erreur.

N° 88

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 13, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 16 Février 2018, n°6705.

Concernant : « L'Avis de Constitution de la SARL U Tavignanu. »

Il fallait lire : « Par acte SSP du 21/02/2018 »

Et non : «Par acte SSP en date du 15/02/2018», comme écrit par erreur. Le reste sans changement.

N° 89

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 20/12/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme FRANCISCI LILINE décédée le 21/10/2014 à AJACCIO [2A]. Réf. 0208024834. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 90

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 26/10/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BOSCHERO GIOVANNI décédé le 27/08/2013 à ALLAUCH [13]. Réf. 0208024832. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

RESSOURCE EN EAU

LE CAP CORSE AU RÉGIME SANS SEL



Photo Pierre Pasqualini

Si pour l'heure, les réserves en eau sont globalement correctes, à l'approche de la saison touristique certaines micro-régions accusent un déficit. C'est notamment le cas du Cap Corse où, pour parer au plus pressé, on s'achemine vers la mise en place une unité de dessalement de l'eau de mer.

Une situation très préoccupante et des mesures rapides pour éviter une pénurie d'eau dans le Cap Corse, tels étaient les thèmes de la réunion organisée le 19 février à Macinaghju, entre l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC), les maires des communes d'Ersa, Meria, Ruglianu et Tuminu, le député Michel Castellani, les représentants de l'Agence régionale de la santé et les services de l'Etat. Au centre de toutes les inquiétudes, la réserve d'eau di u Stullone qui, en cette mi-février, enregistre un niveau anormalement bas, soit 7000 m³ sur une capacité totale de 47000 m³. Les faibles précipitations de cet hiver et l'arrivée de la saison estivale font craindre une pénurie. «*Nous sommes déjà dans une situation de crise, il fallait absolument sortir de cette réunion avec des solutions concrètes. En cette période, Ruglianu consomme 150 m³ d'eau par jour et en été nous atteignons des pics à 900 m³. Il faut donc trouver une solution pour palier le fait que les réserves ne se reforment pas de manière naturelle*, explique le président de l'OEHC, Saveriu Luciani. Il y a une première solution de secours avec la commune d'Ersa qui peut résorber une partie du déficit. On va acheminer cette eau à partir de la semaine prochaine, mais cela ne suffira pas. Il y avait aussi la possibilité d'approvisionner la micro région par tanker mais cette solution est à la fois trop onéreuse et matériellement impossible». À la vue de tous ces éléments, la solution actée par les protagonistes de la réunion est celle de la location ou de l'achat d'une unité mobile de dessalement de l'eau de mer. Une solution coûteuse, mais qui a déjà fait ses preuves, rappelle Saveriu Luciani: «*Une unité de ce type, qui a déjà été mise en place en 2002, pourrait produire 600 m³ d'eau distillée par jour. Cette eau sera ensuite traitée par les équipements de l'Office hydraulique pour la rendre potable. Ce qui permettrait d'aborder la saison plus sereinement en l'accompagnant aussi de mesures de restriction et de sensibilisation de la part des autorités locales et préfectorales, à*

mettre en place dès à présent. Ce système coûterait plusieurs centaines de milliers d'euros et varierait du simple double selon qu'on loue ou qu'on achète.» Une réunion à la préfecture doit se tenir prochainement pour connaître les modalités de financement d'une location ou d'un achat.

L'épisode extraordinaire de sécheresse de l'été dernier est en passe de devenir ordinaire. Le Cap Corse, dans le plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques, est au nombre des quatre zones –avec le grand Bastia, la Balagne et le sud-est– considérées comme les plus vulnérables dans la projection de la Corse à 2077. Le plan, lui, en est, pour l'heure, au stade du constat mais devrait aboutir d'ici la fin du premier semestre de cette année à un schéma hydraulique. Actuellement, le taux de remplissage moyen est d'environ 64%, ce qui est correct à cette époque, avec malgré tout un point noir. En effet, le barrage d'Alisgiani atteint seulement 50% de remplissage: «*Il nous manque environ 4 millions de mètres cubes pour garantir une saison correcte*, précise le président de l'OEHC. Nous avons par ailleurs des mesures conservatoires et de transfert d'eau vers les réserves basses de la plaine orientale. À cela s'ajoutent les barrages d'EDF qui sont pleins, ce qui représente plusieurs millions de mètres cubes d'eau à disposition de l'office pour approvisionner la plaine et Bastia. En Balagne le barrage d'e Cotule dans le Reginu est rempli aux trois quarts. Ce bon taux de remplissage est dû aux récentes précipitations mais aussi à l'apport du fleuve de la Figarella que nous avons connecté et qui depuis un mois approvisionne e Cotule. Les autres régions sont aussi, pour le moment, satisfaisantes.» Le 26 mars prochain se tiendra une réunion du comité de bassin de Corse au cours de laquelle seront abordés le plan d'adaptation au changement climatique et le plan «acqua nostra 2050» qui visent à répondre au problème de l'eau en Corse de façon durable. ■ Pierre PASQUALINI

ÉCONOMIE

CROISSANCE GÉNÉRALISÉE EN 2017

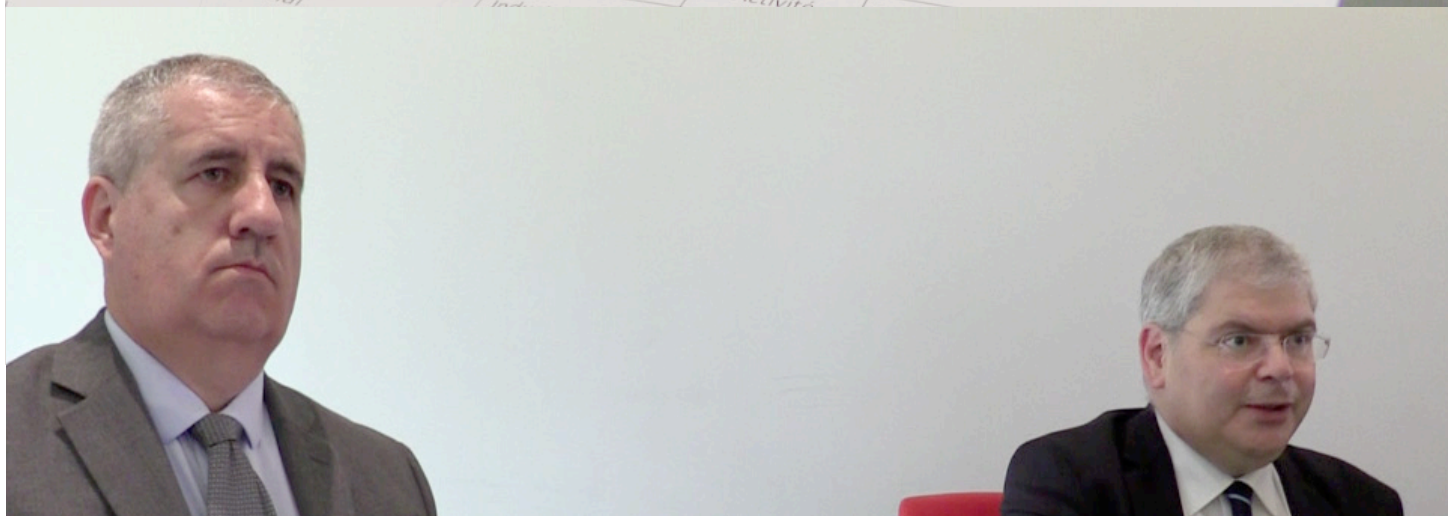


Photo Mamon Perelli

Le 21 février, la Banque de France a présenté les résultats de son enquête de conjoncture annuelle. Une étude effectuée dans toutes les régions, et dont ressort, pour la Corse, une forte hausse de l'activité au cours de l'année écoulée.

«**L'économie corse va bien**». C'est ce qui ressort de l'étude de conjoncture annuelle de la Banque de France pour 2017, présentée les 21 et 22 février derniers aux acteurs économiques insulaires par le directeur régional de l'institution, Jean-Charles Sananes, et par le responsable des affaires régionales, Thierry Berger.

Chaque année, cette enquête nationale, effectuée auprès des entreprises de chaque région, permet de dégager le bilan de l'année écoulée et de dresser les perspectives pour l'année qui commence. En Corse, l'étude porte sur un panel de 1100 entreprises - représentant environ 50% des salariés - auprès desquelles ont été récoltées des informations relatives aux évolutions des chiffres d'affaires et des effectifs. Des données qui permettent donc d'avoir un aperçu significatif de la situation économique dans la région en 2017.

«Nous avons renoué avec la croissance de manière assez flamboyante», constate en premier lieu Jean-Charles Sananes. «L'année s'annonçait bien, mais la surprise vient de l'ampleur du mouvement et fait que ce soit généralisé à tous les secteurs», renchérit-il en précisant que cette forte hausse de l'activité est notamment marquante dans le secteur de l'industrie qui enregistre +8,8% de croissance. «C'est extraordinaire. Ce n'avait plus été le cas depuis très longtemps dans l'industrie», se réjouit-il. Du côté du secteur du BTP, on enregistre également une progression significative avec une croissance de 5,5% du chiffre d'affaires. «C'est une grande surprise car 2016 avait été une année négative», souligne Jean-Charles Sananes, relevant que ces belles performances concernent aussi les secteurs des services marchands (+3,3%) et du commerce de gros (+4,1%).

De cette étude ressort également un autre constat: on a recommencé à embaucher en Corse. «On a pour la première fois des gains d'effectifs, c'est-à-dire que les entreprises ont recommencé à embaucher, même si ce n'est pas de façon aussi forte que la progression d'activité», détaille Jean-Charles Sananes. Le seul bémol est au niveau des investissements. En effet, en Corse, on n'a pas ressenti d'effort d'investissement important pour le moment»

En attendant, ces bons résultats devraient vraisemblablement se poursuivre pour l'année 2018, avec une croissance qui continue dans tous les secteurs. «On a des prévisions des chefs d'entreprise qui sont positives. Ce n'est pas juste un feu de paille, il y a bien une

embellie qui devrait durer», appuie le directeur régional en tempérament: «Il y a quelques bémols propres à la situation de la Corse: avec la mise en place de la nouvelle collectivité unique, on a une incertitude dans le secteur des travaux publics».

À noter toutefois que cette belle dynamique n'est pas le seul fait de l'économie insulaire. «En 2017, on a eu une conjoncture très favorable au niveau mondial. Des pays comme la Russie, en perdition l'année passée, ont par exemple retrouvé un niveau de croissance. Comme tout le monde va dans le bon sens, on se tire tous vers le haut», commente ainsi Jean-Charles Sananes.

Les résultats complets de l'étude de conjoncture annuelle seront publiés début mars sur le site Internet de la Banque de France. ■
Manon PERELLI



LES ENTREPRISES EN CORSE

Résultats 2017

	Activité	Effectifs	Investissements
Industrie	+8.8% ↗↗	+1.8% ↗	-0.3% ↘
Construction	+5.5% ↗ ↗	+1.7% ↗	+13.4% ↗↗
Services marchands			
Ensemble, dont	+3.2% ↗	+1.9% ↗	+2.8% ↗
- Transports	+2.6% ↗	-0.4% ↘	NS
- Hébergement	+6.3% ↗↗	+3.5% ↗	+43.5% ↗↗
- Restauration	+3.1% ↗	-0.9% ↘	-62.4% ↘↘
Négoce de gros	+4.1% ↗	-1.3% ↘	

LES DROITS HUMAINS SUR GRAND ÉCRAN



Du 1^{er} au 30 mars, l'organisation non gouvernementale internationale Amnesty International organise en régions Paca, Languedoc et Corse la cinquième édition du festival Au cinéma pour les droits humains. Zoom sur l'événement avec son co-organisateur, Jean-Luc Levénès.

Pourquoi avoir mis sur pied ce festival?

On comprend mieux l'autre avec l'image, avec une histoire. Le cinéma est un moyen de communication qui permet de transmettre des connaissances, de partager des vies, de faire comprendre la souffrance des humains. Le film *Nous marcherons* parle par exemple d'un jeune homme qui va devenir migrant, afin de rejoindre son frère en Europe: voir ce film peut permettre de mieux comprendre les migrants et ne plus les rejeter. Lancé en 2013, le festival s'appelait l'origine *Au cœur des droits humains*, un nom qui était fort, mais pour plus de visibilité nous avons changé son intitulé pour parler de *Cinéma des droits humains*.

Au delà de dénoncer discriminations, violations des droits humains via le cinéma, quels sont ses objectifs?

On essaie vraiment d'aller à la rencontre des gens dans les régions. Tout ça, ce sont surtout des rencontres humaines, car nous sommes tous bénévoles: étudiants, retraités, salariés choisissant de faire de l'activisme hors des heures de travail, nous sommes à peu près 300 bénévoles sur le festival. Sur place, ce sont les groupes locaux qui se mettent en relation avec les cinémas, qui organisent les débats. C'est une très belle aventure.

On trouve au programme de l'animation (y compris à destination des plus jeunes), du drame, de la biographie, des documentaires. Comment s'effectue la sélection?

Nous sommes inscrits sur une plate-forme indépendante en ligne, Filmfreeway. C'est un outil sur lequel des réalisateurs du monde entier vont postuler, ce qui est entièrement gratuit pour eux. On expose notre ligne de conduite, nos valeurs, et ensuite on visionne les films qui y correspondent: cette année, on a visionné entre 400 et 500 provenant de cette plate-forme. C'est comme ça qu'on a repéré *She has a name* (de Matthieu et Daniel Kooman, USA) un thriller sur la manipulation et le proxénétisme. L'avantage de cet outil international, c'est qu'on va avoir du cinéma qui vient de partout, y compris de pays en guerre, très riches en terme de cinéma et très violents en terme de droits humains. L'art peut lutter et être engagé face aux dictatures! Il y a également

des réalisateurs qui nous envoient directement leurs films, grâce au bouche-à-oreille et signent une charte en accord avec nos valeurs. Nous allons également au festival de Cannes ainsi qu'au Festival des cinémas d'Afrique du pays d'Apt, car le cinéma africain est très intéressant, très riche.

Pourquoi n'y a-t-il, en Corse, qu'un film programmé par commune*, alors que la sélection est si riche?

Les groupes locaux font les sélections et malheureusement cette année un de nos militants en Corse, responsable de l'organisation du festival sur l'île, est décédé. C'est donc plus une question d'organisation que de réception du public. Le choix du groupe s'est porté sur des longs-métrages traitant des droits des femmes, avec une tonalité optimiste, ce qui n'est pas toujours le cas quand on parle des droits humains. Ce genre de combat pacifique est au cœur de notre mandat. Ceci dit, nous allons intervenir en milieu scolaire avec la projection de deux courts-métrages: *Jungle* de Colia Vranici et *L'inégalité des chances* de Geneviève Delouche.

Il n'y a sur l'île qu'une dizaine de militants, en Haute-Corse. Comptez-vous aussi sur cet événement pour inciter d'autres personnes à les rejoindre?

Tout à fait. Le groupe actuel fait déjà des choses intéressantes, mais il va falloir s'organiser dans la logistique pour les aider à aller encore plus loin. Et comme le dit Robert Guédiguian, parrain de cette 5^e édition, «*Le partage est le seul avenir possible de l'humanité. Participer au festival du cinéma des droits humains, c'est aller dans ce sens, pour ne pas rester indifférents à nos semblables, pour aller vers un monde qui appartient à tout le monde*». ■

Propos recueillis par Marion PATRIS de BREUIL

*Les Conquérantes de Petra Biondina Volpe projeté le 20 mars à l'espace Jean-Paul de Rocca Serra à Porto-Vecchio; Je danserai si je veux, de Maysalon Hamoud, présenté le 22 mars au Fogata à L'Île-Rousse et suivi d'un débat. Savoir + : amnesty.fr & www.au-cinema-pour-les-droits-humains.fr

La sélection de la rédaction

Bastiaraiso

S'il est né en Tunisie, le photographe Bernard Cantié est originaire de Corse où sa famille est installée depuis plus de cinq siècles. L'île a toujours été son port d'attache. Elle l'est plus encore depuis que, à l'âge de 50 ans, il a fait le choix d'y vivre et d'y travailler, mettant un terme à ce qu'il considérait comme un «exil» parisien et à une carrière bien différente de sa vie actuelle. Depuis l'enfance, il se plaît à capturer l'instant présent et à mettre en lumière toute la poésie de ces petites scènes du quotidien que d'autres jugeraient anodines, banales, à supposer même qu'ils prennent la peine de les voir. Il a réalisé sur Bastia un reportage qui s'inscrit dans la lignée du travail de Sergio Larrain, mort voilà maintenant plus de 16 ans. Ce photographe et humaniste chilien qui fut membre de l'agence Magnum est resté notamment dans les mémoires pour un ouvrage, *Valparaiso*, paru pour la première fois en France en 1991 et régulièrement réédité depuis. Avec cet essai photographique accompagné de textes du poète Pablo Neruda, Larrain donnait à voir une ville qu'il aimait sans complaisance, parlant d'elle comme d'une «rose immonde» et qu'il sillonnait en appliquant à la lettre un

principe cher. «Pour faire une bonne photo, il faut partir de bonne humeur le matin à l'aventure, en marin qui hisse sa voile. Errer, regarder, dessiner sur un bloc. Regarder encore jusqu'à ce que l'on sorte du monde connu pour entrer dans ce que l'on n'a jamais vu. C'est alors que les images apparaissent» disait-il. Pour sa part, Bernard Cantié définit la photo comme «une course dans le passé» ou encore «un chemin initiatique» qui redonne à l'humain une place centrale, quand bien même il ne serait – apparemment – pas le sujet principal de ses prises de vues. Son *Bastiaraiso* (publié aux éditions Contrejour et exposé l'été dernier à la Galerie Polka, dans le Marais, à Paris) rassemble des photographies argentiques en noir et blanc qui privilégient des ambiances, une sensibilité. ■

Jusqu'au 28 février. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



Éponyme

Imaginé en Corse il y a quelques années, le label Eponyme identifie différents types de formations instrumentales, composées d'artistes accomplis et liés par une solide amitié. Se voulant gage de qualité, il permet par ailleurs la réalisation de projets.

Le sextuor à cordes Eponyme, créé en 2016, est donc l'une de ses émanations. Il réunit Yves Desmons (violin), Marielle de Rocca Serra (violin), Pascale Guérin (alto), Cécile de Rocca Serra (alto/violon), Anne Gambini (violoncelle), Paul Antoine de Rocca Serra (violoncelle/contrebasse) auxquels viennent se joindre, pour l'occasion, Pascale Pajannacci-Davin (piano) et Philippe Biondi (percussions). En effet,

ce programme présente le *Sextuor* de Rimsky Korsakov mais aussi deux créations

contemporaines : celle de Jean-Michel Giannelli sur le thème du *Salve Regina* de l'ordre dominicain (XIII^e siècle) et celle de Philippe Biondi inspirée par la séquence écrite à la même époque par Jacopone da Todi, le *Stabat Mater*. ■
Le 3 mars, 18h30. Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 / 06 79 40 68 80 & www.centreculturelvoce.org

L'après-midi d'un foehn

La vue d'emballages plastiques virevoltant dans la campagne, au gré de quelques bourrasques, peut avoir quelque chose de déprimant. Elle peut aussi, cela dit, inspirer un spectacle des plus poétiques, comme le démontre cet *Après-midi d'un foehn*. Des personnages façonnés au moyen de sacs en plastique au départ tout ce qu'il y a de plus ordinaires, un dispositif de soufflerie, la musique de Claude Debussy, avec naturellement le célèbre *Prélude à l'après-midi d'un faune*... Et la créativité de Phia Ménard, fondatrice de la compagnie Non Nova, qui offre au public la deuxième de ses «pièces du vent», faisant danser dans l'air des marionnettes éthérées, translucides qui évoluent au gré d'invisibles courants ascendants et descendants. Une quarantaine de personnages multicolores s'élèvent ainsi, défiant la pesanteur, tournoyant et voltigeant, pour narrer tour à tour la révélation d'une danseuse étoile, le déploiement d'un grand corps de ballet, un combat contre un monstre, la relation ambiguë entre le maître et ses créatures... avant de retomber en cascade. Un spectacle tout public récompensé en 2013 par un Award «Physical/Visual Theatre» au Festival Fringe d'Edimbourg. ■

Le 6 mars, 14h30, 16h30 et 18h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortençais

Lundi 26 Février

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h30 Tour de Corse en solex - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Vivre pour la mer - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 16h50 Noob - 17h10 A votre Service - 17h45 Cappuccino - 19h20 Simulation - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Tour de Corse en solex - 20h40 Vivre pour la mer - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 1er Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La leçon d'Histoire - 14h10 A votre Service - 14h30 Pivot - 16h35 Noob - 16h55 Ci Ne Ma - 17h10 Associ - 17h40 La robe du temps - 18h30 Hamilton de Holanda - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les vacances des fantômes - 20h40 Foreign Beggars - 21h50 Noob - 22h10 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h05 Hamilton de Holanda - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 27 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h20 Associ - 10h50 Cappuccino - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Hamilton de Holanda - 14h30 Foreign Beggars - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 La robe du temps - 20h35 Le programme écol'eau - 21h00 Hamilton de Holanda - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 2 Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 La robe du temps - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Cappuccino - 14h30 Le programme écol'eau - 14h55 La Terre Vue du Sport - 15h00 Tour de Corse en solex - 15h30 Les vacances des fantômes - 16h40 Noob - 17h00 Zikspotting - 17h15 Pivot - 18h00 La leçon d'Histoire - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Calvin Harris - 21h15 Les musicales de Bastia - 22h30 Nutiziale - 22h40 Vivre pour la mer - 23h35 A votre Service - 23h45 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 28 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Les musicales de Bastia - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La robe du temps - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Calvin Harris - 15h35 Simulation - 16h25 Noob - 16h45 Clips Musicaux - 17h05 Zikspotting - 17h20 Vivre pour la mer - 18h15 Les musicales de Bastia - 19h30 Nutiziale - 19h40 La leçon d'Histoire - 21h10 Pivot - 22h00 A votre Service - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises